

DÉPARTEMENT DES SCIENCES HUMAINES

MODULE D'INTERVENTION SOCIALE

Programme de Baccalauréat en travail social (7798)

GUIDE DES STAGES
EN
TRAVAIL SOCIAL

(Intégration des trois méthodes)

Édition révisée (Février 2004)

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
TABLE DES MATIÈRES	i
ADRESSES UTILES	iv
PRÉAMBULE	1
FICHE 1 : LE PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN TRAVAIL SOCIAL	2
1.1 Ses orientations	2
1.2 Ses axes	3
FICHE 2 : LES FONDEMENTS ET LES CARACTÉRISTIQUES DES STAGES	5
2.1 Fondements des stages	5
2.2 Caractéristiques des stages	7
FICHE 3 : LA PLACE ET LE DÉROULEMENT DES STAGES DANS LA FORMATION	9
3.1 Place des stages dans la formation	9
3.2 Déroulement des stages	13
FICHE 4 : LES OUTILS PÉDAGOGIQUES	16
4.1 Les objectifs de stages	16
4.2 Fonction des outils pédagogiques	16
4.3 Le contrat pédagogique	17
4.4 Les outils de soutien à la supervision	19
4.5 Les outils d'évaluation des stages	19

FICHE 5 : LA SUPERVISION	23
5.1 Types de superviseures	23
5.2 Fonctions de la supervision.....	23
5.3 Tâches de la superviseure	24
5.4 Modalités de la supervision	25
5.5 La préparation matérielle des rencontres de supervision.....	25
5.6 Le temps de supervision	26
FICHE 6 : LES RESPONSABILITÉS DES ACTEURS CONCERNÉS.....	27
6.1 L'étudiante-stagiaire.....	27
6.2 L'organisme d'accueil.....	28
6.3 La répondante d'organisme	28
6.4 Le module d'intervention sociale	29
6.5 La professeure responsable de la formation pratique	29
6.6 La professeure responsable de stage.....	30
6.7 L'agente de stage en travail social	31
6.8 Le département des sciences humaines	32
FICHE 7 : LES MÉCANISMES DE SUPPORT ET D'ENCADREMENT DU MODULE	33
7.1 Les rencontres collectives à l'université	33
7.2 Les visites-terrain individualisées.....	34
7.3 Les consultations individuelles.....	35
7.4 Le comité de formation pratique.....	35
FICHE 8 : LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES LIEUX DE STAGE ET DES SUPERVISEURES	37
8.1 Critères de sélection des lieux de stage	37
8.2 Critères de sélection des superviseures.....	38
FICHE 9 : LES POLITIQUES PARTICULIÈRES DE STAGE.....	39
9.1 Politique relative au stage sur le lieu d'emploi	39

9.2	Critères d'acceptation des stages hors de la séquence régulière du programme	40
9.3	Politique d'équivalence du stage I	40
9.4	Difficultés en cours de stage et procédures	41
9.5	Procédure en cas de situations-problèmes	44
9.6	Procédure en cas d'échec en situation de stage	45
ANNEXES	LES OUTILS PÉDAGOGIQUES	47
Annexe 1	L'approche intégrée en travail social : définition des concepts et exemples d'activités d'apprentissage	48
Annexe 2	Les contrats pédagogiques des stages I et II	73
Annexe 3	L'évaluation mi-stage I	105
Annexe 4	L'évaluation finale du stage I	110
Annexe 5	L'évaluation mi-stage II	123
Annexe 6	L'évaluation finale du stage II	128
Annexe 7	La grille d'évaluation hebdomadaire	141
Annexe 8	Le programme de baccalauréat en travail social et le cheminement type	143

* * * * *

Le féminin est utilisé à titre épiciène.



LES ADRESSES UTILES

Module d'intervention sociale

Directrice : Danielle Maltais, professeure
545-5011, poste 5284, local H4-1060
Module d'intervention sociale
Université du Québec à Chicoutimi
555, boulevard de l'Université
Chicoutimi (Québec)
G7H 2B1
Tél. : 545-5011, poste 5089, local H4-1060

Secrétaire : Monique Simard
Tél.: 545-5011 poste 5272, local H4-1080

Responsable de la formation pratique

Sébastien Savard, professeur
Module d'intervention sociale
Université du Québec à Chicoutimi
555, boulevard de l'Université
Chicoutimi (Québec)
G7H 2B1
545-5011, poste 5316, local H2-1280

Agente de stages en travail social

Isabelle Bouchard
Département des sciences humaines
Université du Québec à Chicoutimi
555, boulevard de l'Université
Chicoutimi (Québec)
G7H 2B1
Tél.: 545-5011, poste 4750, local H2-1310

Attachée d'administration

Lyne Girard
Département des sciences humaines
Université du Québec à Chicoutimi
555, boulevard de l'Université
Chicoutimi (Québec)
G7H 2B1
Tél.: 545-5011, poste 2257, local H5-1380

PRÉAMBULE

Le guide des stages est un instrument de travail pour toutes les actrices impliquées dans la formation pratique des étudiantes inscrites au baccalauréat en travail social. Il est également un outil de soutien pédagogique pour les stagiaires, les superviseuses, les répondantes et les professeures de stages.

Ce guide et les outils proposés comme, par exemple, le contrat pédagogique, doivent être utilisés avec souplesse et adaptés à la situation de la stagiaire (ses acquis, ses habiletés et ses propres besoins d'apprentissage) et au mandat, objectifs et activités de l'établissement d'accueil. Ce document comporte plusieurs chapitres qui apportent des informations sur les fondements et la place des stages dans la formation académique, sur les outils pédagogiques et sur les mécanismes de support et d'encadrement offerts par les actrices concernées par la formation pratique. Un ensemble d'annexes est également mis à la disposition des lectrices pour faciliter et compléter les informations fournies.

Ce guide n'est pas un livre de recettes applicables à toutes les situations. Pour jouer pleinement son rôle, il demande à être utilisé avec souplesse et sens critique. Il ne se veut ni définitif ni complet. Il synthétise les acquis de notre politique de formation pratique jusqu'à maintenant. En quelque sorte, il doit être considéré comme un instrument perfectible, demandant à être parachevé et enrichi par les réflexions de toutes les partenaires concernées.

Il va de soi pour qui œuvre à la formation pratique, qu'il s'agit d'une entreprise complexe qui lie deux univers différents, l'université et les lieux de pratique professionnelle. Ces deux milieux ont des systèmes de valeur et des missions différents ; ils partagent cependant le même objectif, soit de former des travailleuses sociales compétentes. C'est par la conjugaison de ces différences et de ces richesses que l'objectif peut être atteint.

Le Module d'intervention sociale.

FICHE 1

LE PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN TRAVAIL SOCIAL

1.1 SES ORIENTATIONS

Le programme de baccalauréat en travail social a pour mission de former des professionnelles qui seront capables d'œuvrer dans tous les domaines du travail social, afin de pouvoir contribuer au projet de changement social de leur milieu et être à la hauteur des défis actuels. Il a pour objectif de favoriser la formation de travailleuses sociales critiques qui, dans cette perspective de changement social, axent leurs analyses et leurs interventions sur l'interaction fondamentale entre l'individu, les groupes, les collectivités et les structures sociales. Il favorise l'acquisition à la fois d'une capacité d'analyse et d'une capacité d'intervention que les stages donneront l'occasion de mettre en pratique. Plus spécifiquement, ce programme vise à développer les savoirs suivants :

1. Amener à saisir les particularités et la dynamique du fonctionnement des individus, des groupes et des collectivités.
2. Habilitier à intervenir auprès de ces derniers dans leurs efforts de prise en charge de leur destinée.
3. Connaître les différents lieux d'intervention et les diverses fonctions de la pratique en travail social.
4. Connaître les programmes, les politiques, les législations et les réseaux sociaux qui participent au développement individuel et social des individus.
5. Développer un savoir être professionnel et les attitudes nécessaires en situation d'intervention.

Le programme favorise les liens féconds et dialectiques entre la formation et les champs de pratique et incite les ressources étudiantes et professorales à faire preuve de créativité dans la recherche de nouveaux modèles d'explication des phénomènes sociaux et de nouveaux modèles d'intervention. Il propose un programme de formation intégrée qui a

pour but d'assurer l'acquisition de connaissances de base ayant rapport à l'objectif général et étant essentielles pour toutes les étudiantes en travail social.

1.2 SES AXES

Le programme s'articule autour de trois axes interreliés : théorique, méthodologique et pratique.

1.2.1 L'axe des connaissances théoriques

Il permet à l'étudiante de développer ses capacités d'analyse de la réalité sociale par des connaissances de base sur l'histoire du Québec et du travail social, les problèmes sociaux, les politiques sociales, le mouvement ouvrier, le réseau de la santé et des services sociaux, le milieu communautaire ainsi que les organisations de masse, la condition féminine et le comportement humain. Les acquis dans ce corpus de connaissance touchent en particulier l'articulation individu - contexte social.

1.2.2 L'axe de la méthodologie

Le travail social étant orienté vers l'intervention, il ne saurait y avoir de formation valable sans l'acquisition de méthodes d'intervention spécialement adaptées à la réalité vécue par les plus démunis. Préalablement aux expériences de stage, le programme permet à l'étudiante de commencer à pratiquer certaines habiletés d'intervention à l'intérieur des cours de méthodologie.

1.2.3 L'axe de la formation pratique

Il vise à permettre l'intégration de la théorie et de la pratique et à assurer un lien entre l'université et le milieu de pratique. L'intégration de l'étudiante à un milieu de pratique par les stages lui fournit l'occasion de mettre en pratique et à l'épreuve les connaissances théoriques et méthodologiques déjà acquises. Les stages constituent l'activité principale de la formation pratique. Ils s'effectuent parallèlement à des

sessions formelles d'enseignement à l'université notamment le cours de séminaire de stage qui vise entre autres à faciliter chez l'étudiante l'intégration des connaissances acquises à l'université et dans la pratique en stage.

Dans le programme de baccalauréat en travail social, la formation pratique et plus particulièrement les stages ne constituent pas des parties isolables d'un tout ou des pièces détachables du reste du programme. Dans le processus de formation globale des futures travailleuses sociales, l'acquisition de capacités d'intervention constitue un élément essentiel. L'axe de la formation pratique demeure indissociable des axes de la formation méthodologique et de la formation théorique. Il importe enfin de souligner que la formation pratique, tout en ayant des objectifs particuliers, demeure soumise aux objectifs généraux de l'ensemble du programme.

FICHE 2

LES FONDEMENTS ET LES CARACTÉRISTIQUES DES STAGES

2.1 FONDEMENTS DES STAGES

Les stages occupent une place centrale dans la formation en travail social. À l'UQAC, ils constituent l'activité pédagogique principale de la troisième année du baccalauréat. Avec les cours d'initiation à l'intervention sociale et de séminaire de stages, ils totalisent le tiers de la formation. Les stages représentent donc un choix pédagogique important dans la perspective d'un contact direct avec la pratique comme moyen intégrateur de la formation. Outre leur caractère obligatoire en vue du membership à l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux, le choix des stages s'appuie sur un ensemble de fondements.

2.1.1 Une formation orientée vers l'intervention

Comme discipline orientée vers l'intervention, le travail social appelle une formation d'intervenantes qui soient capables non seulement de comprendre et d'analyser les problématiques sociales, mais aussi de mettre en œuvre des mécanismes pour leur résolution; donc une formation qui met le focus non seulement sur la connaissance et la compréhension mais aussi sur l'action.

2.1.2 Une formation axée sur l'intégration de la théorie et de la pratique

Les connaissances théoriques transmises à l'université sont issues de la pratique. Elles consistent à systématiser l'essence du réel, à l'éclairer et à l'interroger. Par contre, la pratique comme critère de vérification des connaissances, questionne la théorie. Elle l'alimente et l'enrichit. En ce sens, la pratique est source de

connaissances. Une telle conception des rapports théorie-pratique exige une pédagogie qui favorise un va-et-vient dialectique entre l'enseignement à l'université et l'enseignement dans la pratique. En somme, une formation qui rejette l'isolement en tour d'ivoire de l'acquisition et de la vérification des connaissances; une formation axée sur l'intégration théorie-pratique.

2.1.3 Une formation axée sur le développement des capacités à transférer les connaissances acquises à l'université dans des situations diverses et complexes

La pratique du travail social est une réalité complexe et mouvante, un lieu de manifestation, de contradiction et d'opposition entre conceptions et pratiques diverses. Elle est une pratique qui ne peut être saisie de façon isolée et fragmentée. Elle peut difficilement être reproduite dans sa diversité et sa complexité ni en théorie ni par simulation. Dans cette optique, une formation qui se limiterait à la transmission de connaissances statiques et préétablies et à une expérimentation en vase clos serait incomplète sinon inopérante. Le travail social appelle donc une formation qui vise à habiliter l'étudiante à utiliser et à transférer ses connaissances en situations diverses et complexes. Par la confrontation à la réalité globale de la pratique, le stage est un moyen privilégié pour réaliser cet objectif.

2.1.4 Une formation qui a une visée d'utilité sociale

La fonction d'un programme de formation doit se situer dans une perspective d'utilité sociale, c'est-à-dire en vue d'un partage de connaissances qui vise à questionner et à renouveler les pratiques sociales et conséquemment les contenus de formation. De par leur contact direct avec la pratique, les stages permettent de maintenir un processus dynamique entre l'université et les milieux de travail, processus qui nous apparaît enrichissant de part et d'autre à plus d'un point de vue: questionnement de la pratique, questionnement de la formation, échange d'informations à propos des débats en cours, des recherches, des nouvelles orientations, etc.

2.1.5 Une formation axée sur une pratique intégrant les trois approches en travail social (intervention auprès des individus, des groupes et des collectivités)

Depuis 2002, le programme de premier cycle du baccalauréat en travail social vise à permettre l'acquisition de connaissances théoriques, méthodologiques et pratiques dans trois grandes approches en intervention sociale soit l'intervention individuelle, l'intervention de groupe et l'intervention collective. Cette nouvelle orientation vise à former des bacheliers en travail social polyvalents qui pourront intervenir de différentes façons pour analyser et soutenir les individus aux prises avec des situations problématiques. Les stages par leur intégration des trois approches permettront donc aux étudiants d'expérimenter diverses possibilités d'intervention dans le but de soutenir des individus, des groupes ou des collectivités.

L'annexe 1 de ce présent document fournit des définitions de ces trois approches. Cette annexe fournit également des exemples d'activités d'apprentissage pouvant être réalisées dans différents types de milieux de stage.

Cette intégration des trois approches implique que les stagiaires développeront une perception globale des situations-problèmes et qu'elles pourront mettre en place des interventions adoptées aux facteurs individuels, familiaux ou sociaux en lien avec les situations problématiques.

2.2 CARACTÉRISTIQUES DES STAGES

Les réflexions précédentes, à propos de la place et des fondements des stages, permettent de dégager certaines caractéristiques.

2.2.1 Les caractéristiques des stages

Les stages constituent un choix pédagogique qui privilégie le contact direct avec la pratique comme source de connaissances et moyen de formation. Ils constituent une activité pédagogique structurée, réalisée dans un milieu de pratique sociale sous la responsabilité d'une superviseure qui assure l'encadrement pédagogique. Ils supposent l'expérimentation du processus d'intervention sociale et en ce sens ils ne peuvent se limiter à de la recherche ou de l'observation. Enfin, ils sont intégrés aux objectifs généraux du programme et ils ont un objectif de formation et non de production de travail ou d'initiation immédiate à une pratique donnée.

FICHE 3**LA PLACE ET LE DÉROULEMENT DES STAGES DANS LA FORMATION****3.1 PLACE DES STAGES DANS LA FORMATION****3.1.1 Les stages, l'activité principale de la troisième année**

Tel qu'indiqué plus haut, les stages constituent l'activité principale de la troisième année du baccalauréat. L'étudiante doit effectuer deux stages qui se répartissent sur deux trimestres à raison de quatre jours/semaine : stage I à l'automne, stage II à l'hiver. Chacun des stages totalise l'équivalent de 60 jours, soit 15 semaines dans un lieu de pratique.

Faire un stage exige du temps et de l'énergie. Pour la première fois dans la formation de baccalauréat en travail social, quatre jours (28 heures) doivent être mobilisés pour les activités de stage. Il est donc souhaitable d'examiner la planification du temps en fonction de ces contraintes étant donné que ce n'est plus 15 heures de cours par semaine mais bien 28 heures obligatoires.

3.1.2 La formule de stages continus

Les stages I et II s'effectuent de façon continue dans un même lieu avec la même superviseure et le même professeur de stage. Cette formule permet à l'étudiante de s'insérer de façon plus significative dans un milieu de pratique, d'assurer une meilleure continuité entre ses stages et de respecter la progression de ses apprentissages.

3.1.3 Les orientations des stages

Dans le cadre de leurs stages I et II, les étudiants doivent se spécialiser dans l'une ou l'autre des trois approches en travail social : (intervention auprès des individus, des groupes et l'intervention collective) tout en se familiarisant avec les autres approches. Ceci afin que les étudiants, une fois gradués, puissent rapidement être compétents dans les trois approches du travail social.

3.1.4 Les stages et l'alternance université-milieu de pratique

Le stage I est réalisé avec le cours de Séminaire de stage. Ce cours vise à :

- 1– offrir aux stagiaires, un lieu de support à leur apprentissage en stage et de mise en commun de leurs expériences;
- 2– faciliter l'intégration de leurs connaissances acquises à l'université et dans les lieux de pratique;
- 3– apprendre aux stagiaires à conceptualiser leur expérience pratique et développer leurs capacités d'analyse de l'intervention;
- 4– leur permettre de réfléchir sur les fondements qui sous-tendent l'intervention sociale, notamment à partir des modèles d'intervention privilégiés par leurs lieux de stage.

3.1.5 Règlement relatif au placement en stage

Lorsque la direction modulaire est informée par l'un des acteurs de l'encadrement des étudiants de situations vécues pouvant compromettre le placement en stage d'une étudiante, elle convoque les personnes concernées, soit la responsable de la formation pratique et l'agente de stage pour statuer avec elles sur l'orientation académique à prendre. Les difficultés présentées par l'étudiante et susceptibles de faire l'objet d'une révision de la procédure de

placement en stage peuvent être de nature comportementale ou académique. Si les trois personnes sont unanimes quant à l'inaptitude de l'étudiante à poursuivre sa formation, la direction modulaire en avise l'étudiante par écrit en précisant les motifs de la décision et, le cas échéant, lui stipulant des recommandations qui pourraient lui permettre de poursuivre sa formation.

L'étudiante peut contester la décision prise à son égard en justifiant ses motifs. Pour ce faire, elle doit faire parvenir une lettre à la direction modulaire qui devra alors convoquer le comité de formation pratique dans les trente jours pour évaluer la situation et rendre une décision. L'étudiante qui en fait la demande a le droit d'être entendue par le comité de formation pratique accompagnée par une personne de son choix.

La décision d'être placé ou non en stage doit faire l'objet d'un consensus au sein du comité de formation pratique. S'il n'y a pas consensus, l'agente de stage doit placer l'étudiante en stage. Dans le cas où le consensus est obtenu, le comité peut faire trois grands types de recommandations.

- A) De placer cette étudiante en stage et de formuler, s'il y a lieu, des conditions de stage qu'il considère appropriées dans les circonstances.
- B) Impossibilité de placer cette étudiante en stage, dans un milieu de pratique, dans le cadre du Baccalauréat en travail social de l'UQAC. Cette décision entraîne l'exclusion définitive de l'étudiante du programme. Le Comité de formation pratique recommande au Conseil de module d'intervention sociale l'exclusion de l'étudiante du programme. Le Conseil de module en saisit la Commission des études qui fait une recommandation au Conseil d'administration, lequel prend la décision finale.
- C) Suspension temporaire de l'étudiant du programme, avec possibilité d'être placé en stage l'année suivante moyennant le respect de certaines conditions liées à l'évaluation de la situation de l'étudiante. Ces conditions sont fixées par un

comité restreint, formé du directeur de module, du professeur responsable de la formation pratique et de l'agente de stage. Pour avoir accès à un stage, l'étudiante devra rencontrer le comité restreint lors du trimestre d'hiver précédant le début des stages et devra faire la démonstration que sa situation s'est suffisamment améliorée pour lui permettre d'accéder à un stage.

3.1.6 Les stages : une activité qui demande une préparation

Pour s'inscrire au Stage I et au Séminaire de stage (4SVS120), l'étudiante doit avoir réussi 60 crédits du programme. Pour s'inscrire au Stage II, l'étudiante doit avoir réussi 74 crédits du programme dont 12 crédits de stage. L'abandon sans mention d'échec du Stage I entraîne automatiquement l'abandon sans mention d'échec du Séminaire de stage (4SVS120). L'échec au Stage I entraîne automatiquement l'échec au Séminaire de stage (4SVS120).

Préalablement aux stages, toutes les étudiantes sont tenues de suivre les sessions de Préparation de stage. Ces sessions visent à :

- Guider l'étudiante dans la préparation de son stage en fonction de ses besoins et intérêts.
- Développer une connaissance des milieux de pratique ainsi que des principales composantes qui s'y rattachent.
- Préparer l'étudiante à l'utilisation du guide de stage.

Tous les cours du bloc théorique et les cours suivants du bloc méthodologique devront avoir été complétés et réussis: Méthodologie de l'intervention sociale en travail social (4SVS102), Intervention auprès des individus en travail social (4SVS108), Intervention auprès des groupes en travail social (4SVS105), Mobilisation et action collective (4TRS304); Intervention auprès des familles en travail social (4SVS109) et Intervention auprès des groupes communautaires et des groupes de femmes (4ASC108).

3.2 DÉROULEMENT DES STAGES

Nous présentons de façon schématique les activités de la formation pratique dans le cheminement du baccalauréat en travail social.

PRÉPARATION DES STAGES

SESSION (mois-année)	ÉTAPE	ACTIVITÉS	MÉCANISMES DE SUPPORT
Automne : 1 ^{ère} année	Projet préparatoire aux stages	"Initiation à l'intervention sociale" (cours obligatoire de 3 crédits) - insertion dans un organisme communautaire pour un minimum de 6 hrs/semaine - observation et co-intervention	- Placement par l'agente de stage - Encadrement: par la répondante de l'organisme communautaire - Supervision de groupe par le professeur
Hiver 2 ^e année (janvier-avril)	Préparation aux stages	- Inventaire des besoins et intérêts - Élaboration d'un projet de stage - Introduction aux politiques de stage - Initiation aux outils pédagogiques nécessaires aux stages	Activités de formation sur les stages
Printemps-Été 2 ^e année (avril-août)	Placement en stage	- Recherche d'un lieu de stage - Négociation d'un stage - Rencontre pré-stage : (stagiaire, superviseure) - Placement	Orientation et support de : - L'agente de stage - Responsable de la formation pratique

STAGE I

SESSION (mois-année)	ÉTAPE	ACTIVITÉS	MÉCANISMES DE SUPPORT
Automne : 3 ^e année - début septembre	Début et orientation du stage I	- Rappel des renseignements généraux nécessaires à la mise en marche et au déroulement des stages	- Rencontre collective à l'uni- versité : superviseures, sta- giaires, répondantes profes- seures responsables de stage, professeure du séminaire de stage
Automne 3 ^e année (septembre- décembre)	Réalisation du stage I en concomitance avec Séminaire de stage	Stage I 4SVS113	Séminaire de stage 4SVS120 - Supervision individuelle/groupe
Fin septembre début octobre	Contrat pédagogique	- Remise du contrat pédago- gique au professeur respon- sable de stage	- Rencontre individuelle (visite- terrain) : superviseure, stagiaire, répondante et pro- fesseure responsable de stage
(8 ^e semaine)	Évaluation mi-stage	- Bilan de la première partie du stage I - Orientation - Remise du rapport d'éva- luation mi-stage à la pro- fesseure responsable de stage	- Rencontre individuelle au besoin seulement
Début décembre	Évaluation finale du Stage I et orientation du Stage II	- Évaluation des acquis du stage I - Orientation du stage II - Remise du rapport de stage à la professeure responsable de stage	- Rencontre individuelle (visite- terrain) : stagiaire, superviseure, répondante, professeure responsable de stage
Fin décembre	Fin du stage I Rencontre collective d'évaluation des stages	- Retour sur les stages I	- Rencontre collective à l'uni- versité : superviseures, sta- giaires, répondantes, profes- seures responsable de stage et professeures de séminaires de stage
Décembre	Début et orientation du stage II	- Communication des rensei- gnements généraux nécessai- res à la mise en marche et au déroulement du stage II (Pour nouvelles superviseu- res et stagiaires seulement) - Établissement du contrat pédagogique.	- Rencontre collective à l'uni- versité : superviseures, sta- giaires, professeurs respon- sables de stage, professeures du séminaire de stage II

STAGE II

SESSION (mois-année)	ÉTAPE	ACTIVITÉS	MÉCANISMES DE SUPPORT
Hiver 3 ^e année (janvier-avril)	Réalisation du stage II	- Stage II 4SVS115	- Supervision individuelle/groupe
Fin janvier	Contrat pédagogique	- Remise du contrat pédagogique à la professeure responsable de stage	- Visite du professeur de stage dans les milieux
Mars (8 ^e semaine)	Évaluation mi-stage	- Bilan de la première partie du stage II - Orientation - Remise du rapport d'évaluation mi-stage à la professeure responsable de stage	- Rencontre individuelle au besoin seulement
Début avril	Évaluation finale du stage II	- Évaluation des acquis du stage II - Remise du rapport de stage à la professeure responsable de stage	- Rencontre individuelle (visite-terrain) stagiaires, superviseuses, répondantes, professeurs responsable de stage
Fin avril	Fin du stage II Rencontre collective d'évaluation des stages II	- Retour sur les stages II	- Rencontre collective à l'université: superviseuses, stagiaires, répondantes, professeurs responsable de stage et professeurs de séminaire de stage

FICHE 4

LES OUTILS PÉDAGOGIQUES

4.1 LES OBJECTIFS DE STAGE

Les objectifs des stages sont des énoncés qui traduisent les attentes du module d'intervention sociale en regard des apprentissages que l'étudiante doit réaliser au cours de ses stages. Ils constituent le plan-cadre de référence à partir duquel l'étudiante et la superviseure vont définir et baliser les objectifs spécifiques du contrat pédagogique. Fondé sur une pédagogie ouverte et sur le principe d'un apprentissage progressif, le contenu de ces objectifs doit permettre à l'étudiante de choisir ses activités et de graduer ses apprentissages allant de la mise en situation au stage I à la maîtrise du processus d'intervention sociale à la fin du stage II. Les objectifs des stages sont donc définis en fonction de niveaux d'attentes différents pour chacun des deux stages.

4.2 FONCTION DES OUTILS PÉDAGOGIQUES

Si l'on veut assurer que le stage soit une activité réfléchie, il est essentiel que la superviseure et l'étudiante se dotent d'outils pédagogiques appropriés et ce dès le début des stages. Ces outils sont une aide précieuse pour faciliter la réflexion de l'étudiante face à son expérience de stage notamment pour:

- 1– planifier et orienter ses apprentissages;
- 2– guider l'analyse de son action;
- 3– systématiser ses connaissances issues de la pratique;
- 4– vérifier l'intégration de ses connaissances et ses capacités d'analyse;
- 5– dégager ses acquis, évaluer ses apprentissages et situer leur évolution.

Ces outils fournissent un matériel de base précis et systématique pour le travail de réflexion en supervision. Nous nous limiterons à présenter sommairement la nature de chacun des instruments pédagogiques privilégiés par le module. Nous comptons sur votre sens critique et votre créativité pour les adapter aux besoins, les enrichir et en proposer de plus pertinents.

4.3 LE CONTRAT PÉDAGOGIQUE

Le contrat pédagogique est le premier et le principal outil pédagogique à considérer dans la formation pratique. Il constitue un moyen de planification des apprentissages qui seront réalisés pendant le stage et il est en bout de course l'instrument d'évaluation du stage. Le contrat pédagogique fait l'objet d'une entente écrite entre l'étudiante, la superviseure, la répondante et la professeure responsable de stage pour définir :

- 1– les objectifs d'apprentissage;
- 2– les moyens pour les atteindre: activités de stages et conditions nécessaires;
- 3– les modalités d'évaluation des apprentissages;
- 4– l'échéancier des apprentissages.

4.3.1 Son apport

Le contrat pédagogique sert de guide et de point de référence aux différentes étapes des stages. De plus, il explicite les attentes, les moyens et les responsabilités de chacun, il favorise la participation et la responsabilité de l'étudiante dans le projet de stage et il permet de mieux respecter les besoins pédagogiques de l'étudiante.

4.3.2 Éléments pré-requis à la formulation du contrat pédagogique

Les principaux éléments pouvant faciliter l'orientation de la formulation du contrat sont :

- 1– les besoins pédagogiques de l'étudiante:
 - ses acquis: connaissances, habiletés, compétence;

- ses intérêts et attentes;
 - son style d'apprentissage;
 - ses conceptions des problématiques sociales et de la pratique du travail social;
- 2– les objectifs généraux et spécifiques des stages, lesquels doivent servir de base à l'établissement du contrat pédagogique;
- 3– le contexte de l'organisme: objectifs, services, conditions de pratique et de formation; possibilités et limites des ressources offertes;
- 4– les attentes et les possibilités de la superviseure.

4.3.3 Temps prévu pour l'établissement du contrat pédagogique

Le contrat pédagogique doit être établi dans les trois à quatre premières semaines de chacun des deux stages et transmis à la professeure responsable de stage selon les modalités et les dates prévues au calendrier des stages. Calendrier remis au début de chaque session par le professeur responsable de la formation pratique.

4.3.4 Formule et processus d'application du contrat pédagogique

Pour vous aider à rédiger le contrat pédagogique vous trouverez à l'annexe I un modèle dont vous pouvez vous inspirer.

Ce modèle présente neuf (9) objectifs généraux et un ensemble d'objectifs spécifiques sont proposés à titre d'exemples d'objectifs d'apprentissages possibles à atteindre. Pour les premiers objectifs, les items mentionnés à l'exception des objectifs généraux doivent être adaptés aux besoins de formation des stagiaires et des attentes de l'établissement. Les items de l'objectif doivent par contre être intégralement retenus pour fins du contrat pédagogique. L'annexe 1 doit être perçue comme un outil de travail et non pas comme un simple formulaire à compléter en fonction de ce qui est proposé.

Nous vous suggérons avant de commencer à articuler vos objectifs spécifiques d'apprentissage, d'identifier vos forces personnelles et vos acquis professionnels. Cette réflexion vous permettra de choisir adéquatement les objectifs à atteindre dans le déroulement de votre stage. Ce contrat pédagogique doit être entériné par le superviseur, le répondant et le professeur de stage.

4.4 LES OUTILS DE SOUTIEN À LA SUPERVISION

Pour que les activités réalisées par la stagiaire soit une occasion d'apprentissage il faut que la superviseure puisse lui donner du feed-back. Pour ce faire, il existe un ensemble de moyens auxquels la superviseure et l'étudiante peuvent avoir recours. Mentionnons à titre d'exemple :

- 1– le résumé écrit du processus des interventions de l'étudiante;
- 2– les rapports officiels: dossiers, documents que doit élaborer l'étudiante;
- 3– les supports outils audiovisuels à partir desquels l'étudiante enregistre ses interventions;
- 4– l'observation annotée de la superviseure des interventions de l'étudiante;
- 5– le cahier de bord; cahier dans lequel l'étudiante consigne régulièrement ses intervention, ses acquis, ses analyses, ses questions, ses difficultés rencontrées.

4.5 LES OUTILS D'ÉVALUATION DES STAGES

L'évaluation des apprentissages en stages est une intervention pédagogique qui se fait de deux façons : l'évaluation formative pendant le stage et l'évaluation sommative à la fin du stage. L'évaluation formative¹ est un processus continu et systématique par lequel on vérifie les acquisitions en fonction des objectifs, des moyens, des ressources et des critères préétablis. Les aspects les plus importants qui la caractérisent sont:

- 1– une action immédiate pour améliorer l'apprentissage pendant qu'il se réalise;
- 2– l'identification du degré d'atteinte d'un ou de plusieurs objectifs;
- 3– l'identification de la démarche d'apprentissage utilisée par l'étudiante;

¹ Tiré de *Éléments de docimologie. L'évaluation formative/[... réalisé par la Direction générale de l'évaluation des ressources didactiques du ministère de l'Éducation]; Le Ministère, 1988.*

- 4- l'adaptation des démarches d'enseignement et d'apprentissage selon les difficultés rencontrées;
- 5- l'identification des acquis nécessaires au début des apprentissages.

L'évaluation formative s'intéresse donc au fonctionnement de la stagiaire pendant les apprentissages et elle est orientée vers une aide pédagogique immédiate auprès de l'étudiante. Elle permet de déceler les difficultés de l'étudiante afin de lui suggérer ou de lui faire découvrir des moyens de progresser. Cette évaluation est pratiquée tout au long du stage dans les rencontres de supervision et les visites du professeur de stage. Elle prend un caractère formel à l'occasion de l'évaluation mi-stage.

4.5.1 Les évaluations mi-stage

Les évaluations mi-stage interviennent vers la septième semaine de chacun des stages et consistent en une sorte d'appréciation-bilan de l'expérience de stage. Elles permettent à la stagiaire et à la superviseure:

- 1- de faire le point sur l'intégration de la stagiaire dans l'organisme et auprès des autres stagiaires;
- 2- de faire le point sur le contrat pédagogique et de son réalisme face à la réalité de l'organisme;
- 3- d'effectuer une évaluation sommaire de la première partie du stage.
- 4- d'évaluer les différents savoirs : savoir, savoir-faire, savoir-communiquer.

Ces évaluations ne sont pas notées et ont plutôt une valeur indicative pour la stagiaire. Elles se traduisent dans des rapports sommaires qui sont acheminés au professeur responsable de stage et par la remise des documents portant sur l'évaluation des savoirs (annexe 2).

4.5.2 Les évaluations de fin de stage

La seconde forme d'évaluation est dite sommative. Elle permet de se prononcer à la fin des périodes d'apprentissage soit la fin du stage I et la fin du stage II. L'étudiante

complète l'évaluation, puis la présente à sa superviseure qui, dans la mesure où elle est en accord avec les conclusions de l'étudiante, complète la partie de l'évaluation qui lui est réservée. Si la superviseure est en désaccord avec l'évaluation de sa stagiaire elle devra dans un rapport personnel d'évaluation en expliquer les motifs (cf. Les outils pédagogiques en annexe).

L'évaluation de fin de stage se fait à l'aide de deux instruments:

- 1– une évaluation du niveau d'atteinte des objectifs spécifiques décrits au contrat pédagogique avec le continuum élaboré à la page 72. La sommation permet de déterminer un résultat moyen pour chaque série d'objectifs spécifiques et un résultat moyen général;
- 2– un rapport d'évaluation que l'étudiante complète et que la superviseure doit entériner. Dans le cas d'un désaccord, la superviseure achemine au professeur responsable de stage son rapport personnel d'évaluation de stage.

Les évaluations de fin de stage permettent :

- 1– à l'étudiante de produire une analyse critique personnelle de son expérience de stage. Elle donne l'occasion à l'étudiante de vérifier ses capacités, d'analyser son action, de la traduire, d'en dégager l'essence, de l'évaluer et de tracer une orientation;
- 2– à la superviseure d'évaluer le stade d'évolution de l'étudiante et d'ajuster l'encadrement de l'apprentissage, s'il s'agit du premier stage ou de recommander une orientation professionnelle s'il s'agit du second stage.

Pour le module d'intervention sociale, ce sont des instruments d'information utiles qui permettent d'ouvrir des pistes de réflexion d'une part, sur la nature et les conditions d'apprentissage propres au stage et d'autre part, sur l'orientation du programme de la formation pratique. En somme, ce sont des outils qui permettent de porter une appréciation globale sur l'expérience du stage et plus spécifiquement:

- 1– d'évaluer les acquis de l'étudiante à la fin du stage;
- 2– d'apprécier les conditions reliées à l'atteinte ou non des objectifs du stage;
- 3– d'indiquer une orientation:

- des objectifs et des moyens d'apprentissage du second stage, dans le cas du premier stage;
 - du cheminement professionnel de l'étudiante à la fin du second stage;
- 4– de proposer des recommandations relativement:
- au programme de formation;
 - à la politique des stages;
 - à l'utilisation de l'organisme comme lieu de stage.

4.5.3 Quelques principes directeurs pour une évaluation significative

Les deux types d'évaluation formative et sommative doivent respecter un certain nombre de principes:

- 1– s'assurer "sur quoi" porte l'évaluation et à partir de quels critères elle se fera;
- 2– l'évaluation doit concerner tous les aspects du processus d'apprentissage: objectifs, acquis, moyens, ressources, etc.;
- 3– l'évaluation doit être fondée, basée et confrontée à des faits concrets et identifiables, tirés de la pratique de l'étudiante en stage: situations d'intervention, rapports écrits, enregistrements, verbatim, cahier de bord, etc. En ce sens, elle doit éviter d'être une liste d'objectifs atteints sans référence à des faits correspondants pour le démontrer.

4.5.4 La notation

La notation est établie selon la méthode "Succès" (S) ou "Échec" (E). La superviseure recommande la note à la professeure responsable de stage. Cette dernière assume la responsabilité de la notation finale pour l'université.

FICHE 5

LA SUPERVISION

La supervision est la méthode pédagogique privilégiée pour assurer l'enseignement en stages. Elle constitue un encadrement dynamique de l'expérience d'apprentissage sur le terrain de l'étudiante. En ce sens, la supervision est essentiellement éducative, c'est-à-dire axée sur le processus d'acquisition de connaissances, d'attitudes et d'habiletés propres au travail social. Elle doit éviter de se limiter à l'aspect administratif de l'encadrement en milieu de travail, axé uniquement sur la production. La principale responsabilité de la superviseure est d'assurer l'enseignement en stage. En tant que formatrice, elle est redevable à la professeure responsable des stages du module.

5.1 TYPES DE SUPERVISEURES

Il existe deux types de superviseures:

- 1- la superviseure institutionnelle est une praticienne employée par l'organisme d'accueil et désignée par ce dernier pour assurer l'encadrement pédagogique et administratif d'une ou de plusieurs stagiaires;
- 2- la superviseure privée est une professionnelle extérieure à l'organisme d'accueil, choisie par le module pour assurer l'encadrement pédagogique d'une ou de plusieurs stagiaires et ce, dans les cas où l'organisme ne peut assurer la supervision professionnelle.

5.2 FONCTIONS DE LA SUPERVISION

Les principales fonctions de la supervision sont:

- 1- d'assurer la mise en place des conditions essentielles à la réalisation des objectifs d'apprentissage en stage;
- 2- de planifier, en collaboration avec la stagiaire et avec la répondante (s'il y a lieu) les activités d'apprentissage ;

- 3– de faciliter l'acquisition et l'intégration de la théorie et de la pratique des connaissances concernant les principes et les techniques de la pratique du travail social;
- 4– de permettre un recul pour analyser les apprentissages réalisés par l'étudiante-stagiaire: identifier, nommer, confronter, évaluer les connaissances acquises à partir d'une pratique donnée, en dégager les principes "généralisateurs";
- 5– de mettre au point l'apprentissage de base d'attitudes, d'habiletés et de techniques du processus d'intervention sociale;
- 6– de donner un feed-back constant à l'étudiante sur les activités réalisées;
- 7– d'identifier les difficultés vécues par la stagiaire et de lui suggérer ou l'amener à identifier des alternatives;
- 8– de supporter l'étudiante-stagiaire dans son processus de formation en stage;
- 9– de maintenir de façon régulière les contacts avec la répondante, dans le cas d'une supervision privée.

5.3 TÂCHES DE LA SUPERVISEURE

5.3.1 Tâches administratives

La superviseure:

- 1– participe à l'entrevue pré-stage en vue de l'acceptation ou non du stage de l'étudiante et communique les recommandations appropriées à l'agente de stage;
- 2– s'assure que l'intégration de l'étudiante-stagiaire dans l'organisme soit facilitée;
- 3– assure la mise en place des conditions matérielles nécessaires à la réalisation du stage;
- 4– planifie, sélectionne en collaboration avec l'étudiante-stagiaire, la répondante et la professeure responsable de stages, les activités de stage et ce, selon l'entente du contrat pédagogique;
- 5– assume la responsabilité administrative et professionnelle des actes professionnels posés par l'étudiante dans l'organisme.

5.3.2 Tâches pédagogiques

La superviseure:

- 1– assure la responsabilité pédagogique des apprentissages en stage;

- 2– oriente et soutient l'étudiante-stagiaire dans l'élaboration du contrat pédagogique;
- 3– prépare et assure le temps régulier et hebdomadaire de supervision auquel a droit l'étudiante-stagiaire selon les normes de l'université;
- 4– assure l'accès et l'application des divers moyens pédagogiques pour réaliser l'enseignement en stage;
- 5– assure l'évaluation continue des apprentissages de l'étudiante-stagiaire en stage, soit l'évaluation mi-stage et l'évaluation finale des stages selon les exigences de l'université;
- 6– est responsable de l'acceptation de l'évaluation mi-stage et de l'évaluation finale;
- 7– recommande au professeur responsable de stage une note, selon le code en vigueur au module d'intervention sociale et l'inscrit dans son rapport-synthèse;
- 8– participe aux rencontres individuelles et collectives d'information, d'orientation et d'évaluation des stages du module d'intervention sociale.

5.4 MODALITÉS DE LA SUPERVISION

À l'UQAC, le principal mode de supervision utilisé est la supervision individuelle c'est-à-dire un type de tutorat assuré par une travailleuse sociale à l'emploi de l'organisme d'accueil de la stagiaire ou par une superviseure privée. Toutefois, la supervision de groupe, en alternance avec la supervision individuelle peut aussi être utilisée, compte tenu de ses riches apports pédagogiques. Le module tend à favoriser son utilisation dans les circonstances qui s'y prêtent.

5.5 LA PRÉPARATION MATÉRIELLE DES RENCONTRES DE SUPERVISION

Pendant tout le stage, la supervision implique des rencontres hebdomadaires entre la stagiaire et sa superviseure. Pour que ces rencontres soient des temps d'enseignement, d'analyse et d'évaluation, elles doivent être préparées systématiquement et non improvisées. Cette préparation systématique exige que la stagiaire fournisse à sa superviseure avant chaque rencontre du matériel vérifiable et mesurable pouvant servir de base à la supervision. Ainsi la superviseure pourra préparer et orienter son encadrement pédagogique. C'est dans cette perspective que se situe entre autres la pertinence d'instruments pédagogiques appropriés.

5.6 LE TEMPS DE SUPERVISION

Le temps prévu et exigé par l'UQAC pour la supervision d'une étudiante correspond à trois heures par semaine. Ce temps couvre essentiellement la rencontre de supervision régulière et hebdomadaire. À cette rencontre de supervision, il faut ajouter:

- 1– le temps de planification des activités de stage;
- 2– le temps de préparation de la rencontre de supervision régulière et hebdomadaire: lecture, analyse des dossiers de l'étudiante, de son cahier de bord, cassette, vidéo, etc.;
- 3– le temps de rencontres individuelles et collectives avec la professeure responsable de stages à l'université ou à son bureau;
- 4– le temps de consultation au besoin.

L'employeur, en acceptant qu'une de ses employées supervise une étudiante en formation, accepte par le fait même de lui donner les moyens pour le faire.

FICHE 6

LES RESPONSABILITÉS DES ACTEURS CONCERNÉS

Les stages mettent en présence plusieurs personnes qui sont appelés à partager un ensemble de responsabilités en vue de leur réalisation. Nous identifions les principales responsabilités dévolues à chacun des acteurs concernés.

6.1 L'ÉTUDIANTE-STAGIAIRE

L'étudiante-stagiaire est l'agente principale de sa formation. À ce titre, ses principales responsabilités sont de:

- 1- rédiger et soumettre sa demande de stage selon les procédures du module d'intervention sociale;
- 2- participer à l'entrevue pré-stage dans l'organisme afin d'identifier ses intérêts et sa motivation pour ce milieu, faire part de sa préparation académique et communiquer ses commentaires à la coordonnatrice des stages en travail social;
- 3- préparer et participer à l'élaboration du contrat pédagogique et en assumer la rédaction et la remise à la professeure de stage et ce, dans les délais prévus;
- 4- s'assurer que la réalisation du contrat pédagogique est respectée;
- 5- en cas de bris du contrat pédagogique, soumettre la question aux personnes concernées: d'abord à sa superviseure et, si nécessaire, à la professeure responsable des stages;
- 6- préparer et participer activement à l'enseignement en stages; assumer la préparation du matériel requis pour les rencontres de supervision: rédaction du cahier de bord, des dossiers, enregistrement de cassettes et préparation de tout autre matériel convenu avec la superviseure;
- 7- préparer, participer et entériner avec la superviseure l'évaluation mi-stage;
- 8- préparer, participer à l'évaluation finale du stage et en assumer la rédaction. La remettre à la professeure responsable de stages dans les délais prévus;

- 9– se préparer et participer aux rencontres individuelles et collectives prévues au calendrier des stages.

En ce qui concerne les règles de la déontologie et de la pratique professionnelle, la stagiaire est soumise aux politiques et règlements de son lieu de stage dans l'exercice de ses activités professionnelles.

6.2 L'ORGANISME D'ACCUEIL

L'organisme contribue à la formation des étudiantes en:

- 1– assurant aux stagiaires les activités et les conditions d'apprentissage: moyens et ressources humaines et matérielles;
- 2– assurant la supervision de la stagiaire par une personne qualifiée, répondant aux critères du module d'intervention sociale;
- 3– s'engageant à respecter les objectifs de stage définis par le module.

6.3 LA RÉPONDANTE D'ORGANISME

Dans le cas où l'organisme d'accueil ne peut assurer lui-même la supervision professionnelle, il désigne une répondante, c'est-à-dire une professionnelle à son emploi qui agit comme personne-ressource auprès de la stagiaire et comme agent de liaison avec le superviseur et le module.

Sa fonction consiste à assurer l'encadrement administratif de la stagiaire dans l'organisme, c'est-à-dire de:

- 1– faciliter la mise en place des conditions nécessaires à l'intégration et à la réalisation des stages;
- 2– planifier, en collaboration avec la stagiaire et la superviseure privée, les activités d'apprentissage;
- 3– assurer le soutien nécessaire à la stagiaire dans ses rapports avec l'organisme et la communauté immédiate;

- 4- assumer la responsabilité administrative de la stagiaire;
- 5- participer, dans les limites de ses responsabilités, à l'orientation, au déroulement et à l'évaluation du stage et ce en collaboration avec la superviseure privée et la professeure responsable de stage;
- 7- maintenir de façon régulière les contacts avec la superviseure privée ;
- 8- participer aux rencontres individuelles et collectives d'évaluation des stages.

6.4 LE MODULE D'INTERVENTION SOCIALE

Le module d'intervention sociale par son conseil modulaire assume en dernier ressort la responsabilité de l'ensemble de la formation pratique des étudiantes sur recommandation du comité de formation pratique en:

- 1- établissant les normes et politiques de stage;
- 2- déterminant les critères pour le choix des organismes d'accueil et des superviseures;
- 3- assurant la sélection des superviseures et des lieux de stages;
- 4- assurant l'encadrement pédagogique des superviseures et des stagiaires en cours de stage.

6.5 LA PROFESSEURE RESPONSABLE DE LA FORMATION PRATIQUE

Elle assume pour le module la responsabilité de la coordination de la formation pratique et de la consultation pédagogique auprès des étudiantes, des professeures, des lieux de pratique et auprès du Service de la formation externe et des stages. De plus, elle a les responsabilités suivantes:

- 1- étudier les demandes d'équivalence et de dérogation à la politique des stages présentées par les étudiantes;
- 2- en collaboration avec les professeures et la coordonnatrice des stages en travail social, assumer la responsabilité de la préparation des stages et du processus de placement des stagiaires;
- 3- en collaboration avec les professeurs responsables de stage, assumer la coordination et l'encadrement pédagogique des superviseures et des stagiaires;

- 4– coordonner toutes les activités de la formation pratique et animer les rencontres du comité de formation pratique;
- 5– représenter le module auprès d'organismes, corporations ou comités associés aux questions de la formation pratique;
- 6– participer à des recherches et à des projets pédagogiques dans le but d'assurer une meilleure intégration de la formation théorique et pratique chez les étudiantes.

La responsable de la formation pratique est une professeure du département des Sciences humaines. En plus des tâches ci-haut mentionnées, elle doit assumer la responsabilité pédagogique des stages de deux groupes de vingt étudiantes par année académique.

6.6 LA PROFESSEURE RESPONSABLE DE STAGE

Ses principales fonctions consistent à:

- 1– assurer le lien entre le module et les lieux de stages;
- 2– assumer la responsabilité pédagogique d'un groupe de stagiaires pour la période de leurs stages;
- 3– assurer la coordination et l'encadrement pédagogique des superviseuses de stage et des répondantes d'organismes.

6.6.1 Tâches spécifiques :

- 1– entériner les contrats pédagogiques;
- 2– entériner les évaluations mi-stage et intervenir au besoin;
- 3– participer aux évaluations de fin de stage, les entériner et dégager les orientations appropriées;
- 4– intervenir et décider en cas de litige de la réorientation ou de la prolongation de stage;
- 5– assumer la responsabilité de la notation des stagiaires assignées et aviser la superviseuse si sa notation diffère de celle qu'elle a recommandée;
- 6– préparer et assurer la réalisation des rencontres collectives et individuelles auxquelles participent les superviseuses, les stagiaires et les répondantes;

- 7– assurer un support pédagogique différencié en termes de consultation au besoin auprès des stagiaires et des superviseures;
- 8– à la fin des stages, transmettre à la responsable de la formation pratique un rapport d'évaluation sur chacun des lieux de stage concernés et les recommandations appropriées;
- 9– assumer la responsabilité du dossier-stage de l'étudiante assignée.

6.7 L'AGENTE DE STAGE EN TRAVAIL SOCIAL

Elle est la professionnelle du service de formation externe et des stages du décanat des études de premier cycle rattachée aux stages en travail social.

Ses responsabilités principales sont les suivantes:

- 1– procéder à la pré-inscription et à l'inscription des étudiantes aux cours de stage et de séminaires de stage;
- 2– organiser les activités de stage et les projets pédagogiques en établissant et maintenant des contacts avec les milieux susceptibles de recevoir les stagiaires et les étudiantes et en convenant avec elles des protocoles d'entente de façon à satisfaire les besoins des étudiantes en matière de stage;
- 3– s'assurer que les activités d'enseignement soient planifiées de telle sorte que les étudiantes puissent être en stage au moment opportun, compte tenu des disponibilités des organismes qui accueillent les stagiaires;
- 4– assister les responsables dans l'évaluation pédagogique des stages et collaborer avec eux à l'élaboration de méthodes visant à procéder à une évaluation juste et objective;
- 5– participer à des recherches prospectives relativement aux divers types de stage et de projets pédagogiques;
- 6– participer aux réunions du comité de formation pratique;
- 7– assister les étudiantes sur les choix de stage et les conseiller dans leur démarche;
- 8– participer à l'élaboration et la mise à jour de documents reliés à l'organisation des outils pédagogiques;
- 9– informer les étudiantes sur les disponibilités de la banque de lieux de stage de l'UQAC;

10–proposer aux étudiantes les organismes qui sont les plus susceptibles de répondre à leur intention de stage et coordonner les visites pré-stage;

11–assurer la confirmation du placement des étudiantes.

6.8 LE DÉPARTEMENT DES SCIENCES HUMAINES

L'attachée d'administration du département des sciences humaines a pour fonction:

1– d'assurer la budgétisation de la formation pratique à l'intérieur du programme de baccalauréat en travail social;

2– de gérer le budget imparti à la formation pratique soit le paiement des honoraires de supervision et des frais de déplacement.

3– de supporter la réalisation des stages et des projets pédagogiques;

4– d'assurer la protection des étudiantes par la couverture des assurances de l'université;

5– de signer des ententes entre l'université et les organismes impliqués.

FICHE 7**LES MÉCANISMES DE SUPPORT ET D'ENCADREMENT DU MODULE**

Diverses formes d'encadrement et de support pédagogique sont offertes aux superviseuses et aux étudiantes durant le déroulement des stages. Les plus importantes sont les rencontres collectives à l'université, les visites-terrain individualisées, les consultations données aux superviseuses et aux étudiantes, la participation à des séminaires, le recours au comité de la formation pratique.

7.1 LES RENCONTRES COLLECTIVES À L'UNIVERSITÉ

Ces rencontres s'adressent à l'ensemble des superviseuses et des étudiantes-stagiaires. Selon l'objectif visé, elles regroupent ou non les superviseuses, les stagiaires et les répondantes.

7.1.1 Rencontre d'orientation des stages

Cette rencontre vise à:

- 1– communiquer et préciser un ensemble d'informations nécessaires à la mise en marche et au déroulement des stages: orientations du programme, politique des stages, calendrier des activités de stages, etc.;
- 2– partager et clarifier tout questionnement à propos des stages;
- 3– créer un processus d'entraide et de collaboration entre les superviseuses et entre les étudiantes;
- 4– fournir la formation nécessaire aux superviseuses, aux répondantes et aux stagiaires sur des questions relatives à la formation pratique.

7.1.2 Rencontre d'évaluation collective du stage I

Cette rencontre vise à:

- 1– faire le bilan du premier stage d'automne et proposer des recommandations en vue de l'orientation du second stage;
- 2– dégager les questions pertinentes;
- 3– clarifier toute question relative au déroulement du second stage.

Cette rencontre peut aussi se transformer en atelier de travail et de réflexion sur divers aspects de l'enseignement en stage.

7.1.3 Rencontre d'évaluation collective des stages de l'année

Cette rencontre vise à:

- 1– faire le bilan de l'expérience des stages de l'année;
- 2– dégager les recommandations nécessaires en vue d'améliorer les stages: modifications à apporter tant au contenu qu'à l'organisation.

Toutes ces rencontres sont obligatoires pour les superviseuses et les étudiantes-stagiaires.

7.2 LES VISITES-TERRAIN INDIVIDUALISÉES

Ces visites de la professeure responsable de stage permettent de:

- 1– connaître et d'apprécier les conditions et le contexte dans lequel se déroulent les stages;
- 2– d'adapter, d'orienter et d'évaluer l'enseignement en stages en fonction des besoins de l'étudiante, de la superviseuse et de l'organisme;
- 3– d'assurer un suivi et un support pédagogiques plus différenciés aux superviseuses et aux étudiantes;
- 4– d'assurer un lien avec la formation à l'université;
- 5– de maintenir un échange relatif aux connaissances et aux orientations émanant des lieux de pratique et de l'université.

Un minimum de quatre visites-terrain s'effectuent pendant une année scolaire :

A- Un mois après le début du stage I ou avant la rédaction finale du contrat pédagogique.

Cette rencontre vise à entériner le contrat pédagogique.

B- À la fin du stage I

Cette rencontre a pour buts d'évaluer les apprentissages réalisés, les moyens et les conditions du stage I, d'effectuer les ajustements nécessaires s'il y a lieu et de dégager les orientations du second stage.

C- Un mois après le début du stage II ou avant la rédaction finale du contrat pédagogique. Cette rencontre vise à entériner le contrat pédagogique.

D- À la fin du stage II

Cette rencontre a pour objectifs d'évaluer l'expérience globale des deux stages et d'en tirer les conclusions pertinentes en vue d'une prochaine utilisation de l'organisme comme lieu de stage.

Afin de rendre ces visites efficaces, un canevas d'orientation est habituellement envoyé préalablement à la rencontre. Aussi, tout matériel produit en rapport avec le stage doit être tenu en disponibilité pour consultation par la professeure responsable de stage.

7.3 LES CONSULTATIONS INDIVIDUELLES

En tout temps et sur demande, soit de la superviseure, soit de l'étudiante, soit de la répondante ou des trois, la professeure responsable de stage peut rencontrer ces derniers soit à l'université, soit au lieu de stage. Ces consultations permettent de répondre à des besoins précis et ponctuels de la part des étudiantes, des superviseures et des répondantes.

7.4 LE COMITÉ DE FORMATION PRATIQUE

Le comité est composé de représentantes des professeures, des étudiantes, des superviseures, des répondantes d'organisme ainsi que de l'agente de stage. Il est sous la responsabilité de la professeure responsable de la formation pratique. Le comité agit à titre d'aviseur dans le maintien et l'enrichissement de la formation pratique, notamment

en maintenant à jour les politiques et les procédures de la formation pratique et en promouvant des projets de recherche susceptibles de favoriser le développement des connaissances dans le domaine de la formation pratique. De plus, il étudie les situations litigieuses en stage et propose les recommandations appropriées. Enfin, il apprécie la contribution des superviseuses et révisé les critères de sélection au besoin.

FICHE 8**LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES LIEUX DE STAGE
ET DES SUPERVISEURES****8.1 CRITÈRES DE SÉLECTION DES LIEUX DE STAGE**

Le lieu de stage est un organisme du réseau de la santé et des services sociaux – Centres Jeunesse, CLSC, etc.- du réseau de l'éducation ou du réseau communautaire - organismes syndicaux, Centre de détention, groupes de défense de droits, etc.- ou tout organisme qui répond aux objectifs et aux critères de formation du module d'intervention sociale. Les lieux de stage peuvent aussi être des projets de développement supportés par une organisation non gouvernementale à l'extérieur du pays dans le cas des stages en coopération internationale.

Pour être accepté comme lieu de stage, l'organisme doit répondre aux critères suivants:

- 1– avoir des objectifs et un programme d'activités qui recourent significativement et au moins partiellement le domaine spécifique du travail social;
- 2– être intéressé à participer à la formation de futures intervenantes en travail social;
- 3– s'engager à respecter les politiques de stages du module;
- 4– s'engager à respecter les attentes et les exigences du module, notamment:
 - a) que le stage doit être un apprentissage structuré et non un travail;
 - b) que la stagiaire puisse expérimenter le processus d'intervention sociale et qu'elle puisse s'y engager de façon graduée comme observatrice, co-intervenante, intervenante;
 - c) que le rythme d'apprentissage de la stagiaire soit respecté et traduit dans une progression des apprentissages;

- d) que la stagiaire puisse, dans la mesure du possible, être exposée à une variété de situations-problèmes et de modes d'intervention, et ce en tenant compte de ses besoins particuliers;
 - e) que la stagiaire puisse participer à la vie de l'organisme: réunions, comités, etc.;
 - f) que l'activisme soit découragé et les temps de réflexion respectés: préparation des interventions, analyse, préparation de la supervision et le temps de la supervision;
- 5- s'engager à respecter le contrat pédagogique de la stagiaire;
 - 6- disposer des conditions essentielles à la réalisation des stages et d'un contexte propice à l'apprentissage;
 - 7- disposer de ressources humaines susceptibles d'assurer la supervision de la stagiaire ou accepter une superviseure privée retenue par le module, s'il y a absence de ressource. Dans ce dernier cas, l'organisme doit garantir une répondante interne pour la période du stage;
 - 8- accepter de fournir les ressources matérielles nécessaires aux stages et assumer les frais de déplacement des superviseures afférents aux activités de stage de l'étudiante.

8.2 CRITÈRES DE SÉLECTION DES SUPERVISEURES

Pour être acceptées par le module d'intervention sociale, les superviseures doivent répondre aux exigences suivantes:

- 1- détenir un baccalauréat en travail social;
- 2- avoir un minimum de cinq années d'expérience de pratique en travail social, pertinentes à la concentration de la stagiaire concernée;
- 3- suivre les deux jours de formation pour nouvelles superviseures avant d'accueillir une première stagiaire ;
- 4- avoir une connaissance et une acceptation minimale du programme de travail social et de ses politiques de stage;
- 5- avoir une expérience d'enseignement et/ou de formation des adultes et une connaissance minimale de l'enseignement en stage;
- 6- s'engager à respecter les responsabilités de la supervision exigées par le module: tâches, temps de la supervision et participation aux rencontres individuelles et collectives.

FICHE 9**LES POLITIQUES PARTICULIÈRES DE STAGE**

Compte tenu des besoins et des conditions particulières d'un certain nombre d'étudiantes, le module a adopté des règles de fonctionnement que nous exposons dans la partie qui suit.

9.1 POLITIQUE RELATIVE AU STAGE SUR LE LIEU D'EMPLOI

Une étudiante peut réaliser son stage dans son milieu de travail sous réserve des conditions suivantes:

- 1- elle doit être détentrice d'un poste régulier dans une organisation qui satisfait à nos critères pour être désigné un milieu de stage;
- 2- elle doit faire la demande de dérogation au responsable de la formation pratique trois mois avant le début du stage et justifier les raisons, la pertinence et la faisabilité du stage. De plus, elle doit joindre à sa demande tous les documents exigés;
- 3- le projet de stage doit répondre aux exigences et aux attentes du module, telles que définies dans les politiques de stage. L'étudiante-stagiaire doit dans le cadre de son stage accomplir des activités différentes de celles que lui a confiées son employeur et qui sont précisées à sa définition de tâche;
- 4- l'employeur actuel de l'étudiante doit accepter le projet de stage et s'engager par écrit auprès du module d'intervention sociale à dégager son employée à raison de quatre jours par semaine pendant la durée de son (ses) stage(s). L'étudiante joint ce document à sa demande de dérogation;
- 5- les autres conditions propices à la réalisation du stage doivent être assurées: choix d'activités, dégagement de son travail régulier notamment pour le temps de supervision et de séminaire de stage;

6– la supervision doit être assurée par une superviseure extérieure à son lieu de travail ou à son service immédiat.

9.2 CRITÈRES D'ACCEPTATION DES STAGES HORS DE LA SÉQUENCE RÉGULIÈRE DU PROGRAMME

Pour tout projet de stage hors de la séquence prévue au programme les critères d'acceptation sont:

- 1– avoir terminé avec succès les cours pré-requis au stage concerné;
- 2– faire une demande écrite trois mois avant le début de la session prévue pour le stage au responsable de la formation pratique, justifiant l'impossibilité de réaliser le stage à l'intérieur de la séquence régulière. Joindre les pièces d'appui (acceptation du dégageant par l'employeur, etc.);
- 3– que les instances impliquées dans la réalisation du stage aient les ressources humaines et matérielles nécessaires aux conditions d'apprentissage;
- 4– que le stage puisse être effectué en concomitance avec le cours de séminaire de stage;
- 5– que le projet de stage soit accepté par le module et le lieu de stage.

9.3 POLITIQUE D'ÉQUIVALENCE DU STAGE I

Le module accepte la reconnaissance d'équivalence de stage pour les étudiantes ayant acquis les connaissances visées par le stage I à partir de l'expérience de travail. Cependant, cette reconnaissance de stage ne s'applique qu'au stage I et à son cours concomitant le séminaire de stage I et intégration des connaissances. Pour connaître les critères et la marche à suivre, il faut s'adresser au module d'intervention sociale.

Aucune équivalence n'est reconnue pour le stage II. Dans les faits, cela signifie que toute étudiante est tenue de faire le stage II.

9.4 LES DIFFICULTÉS EN COURS DE STAGE ET PROCÉDURES *

* Cette section du document s'inspire du Guide d'apprentissage du stagiaire en service social, École de service social, Faculté des sciences sociales, Université Laval.

Les difficultés peuvent être de différents ordres : les difficultés qui concernent l'application des connaissances; les difficultés liées aux comportements et aux attitudes du stagiaire pendant le stage et enfin les difficultés liées aux comportements et attitudes du superviseur et de la répondante.

Les difficultés liées à l'application des connaissances

Il s'agit des situations où la stagiaire manifeste des blocages dans l'application des connaissances et des actions à poser pour atteindre un niveau de performance suffisant dans la réalisation des objectifs généraux et spécifiques prévus à son contrat d'apprentissage.

Les difficultés liées aux comportements de la stagiaire pendant le stage

Il existe trois ordres d'indicateurs de problèmes pour identifier ces stagiaires : les indicateurs liés à la pratique directe de la stagiaire, ceux qui concernent ses rapports avec le milieu de pratique et ceux qui ont trait aux rapports avec le superviseur. (Bogo et Wauda – 1998);

Indicateurs de problèmes dans la pratique de la stagiaire :

- le stagiaire est incapable, et ce de façon constante, de faire preuve d'un apprentissage par des changements de comportements, elle montre peu de signes de progrès dans la démarche vers l'atteinte d'une véritable compétence;
- la stagiaire fait preuve d'un manque de probité ou d'honnêteté;
- la stagiaire porte des jugements et des critiques à l'endroit des clients et des autres intervenants; tente d'imposer son système de valeurs; elle est, de façon constante, de mauvaise humeur, colérique, intimidante ou subtilement dévalorisante;
- la stagiaire est avant tout autoritaire, directive et centrée sur les tâches à accomplir à un point tel qu'il est impossible d'établir une relation de travail fondée sur l'engagement réciproque;

- La stagiaire est incapable de faire preuve adéquatement de leadership et de susciter une orientation concernant les actions à poser, les actions à faire et maintient les interactions à un niveau superficiel et/ou “ social ”;
- La stagiaire dépasse la relation professionnelle/client : elle confie ses problèmes personnels, avec le système-client, elle développe des relations affectives inappropriées.
- La stagiaire affiche des comportements destructeurs à l’endroit des autres (blesser physiquement quelqu’un, se présenter à l’établissement intoxiquée ou sous l’effet de la drogue, ou bien, adopter des comportements de harcèlement.

Indicateurs de problèmes dans le comportement organisationnel et dans la collaboration professionnelle :

- la stagiaire contrevient régulièrement ou consciemment aux politiques et à la mission de l’établissement;
- la stagiaire est incapable ou n’est pas disposée à travailler de concert avec les autres membres du personnel;
- la stagiaire est incapable de mesurer l’effet de ses actes sur les autres et continue de répéter un comportement inapproprié, même après une discussion avec sa superviseuse.

Indicateurs de problèmes en situation de supervision :

- La stagiaire est incapable de faire les liens théorie-pratique même après des directives et un encadrement;
- la stagiaire est incapable d’exposer systématiquement ou de discuter de sa pratique; à titre d’exemple, il lui arrive rarement d’exposer ce qu’elle a fait réellement dans sa pratique sous a forme d’enregistrement ou de rapports; elle détourne toute tentative de forcer la réflexion à ce propos;
- la stagiaire est tout à fait incapable de recevoir des commentaires négatifs sur sa pratique et elle interprète toute critique comme des attaques personnelles. L’étudiante se cantonne dans la défensive et s'avère incapable de modifier sa pratique.

Les difficultés liées aux comportements et attitudes des superviseurs

Rappelons que les superviseuses sont soumises au code de déontologie de la profession ou le code d'éthique de l'établissement dans leurs rapports avec les stagiaires. Une relation de supervision implique des aspects administratifs, pédagogiques et personnels. Elle n'est pas exempte de difficultés. Les superviseuses comme les étudiantes doivent être vigilantes à ce sujet.

Un certain nombre de situations difficiles ou indésirables peuvent se produire comme par exemple :

- La superviseuse établit une relation de pouvoir et impose ses normes, ses valeurs et ses modes de penser à l'étudiante.
- La superviseuse impose des exigences démesurées en rapport avec les besoins d'apprentissage de l'étudiante : lectures, travaux, charges de travail, tâches administratives.
- La superviseuse n'est pas suffisamment disponible et les temps de supervision ne sont pas respectés.
- La superviseuse est peu à l'écoute des besoins de l'étudiante et ne respecte pas son mode d'apprentissage. L'étudiante a le sentiment de ne pas être écoutée et comprise et n'a pas l'espace suffisant pour développer ses habiletés personnelles.
- La superviseuse cherche à créer une relation affective inappropriée, adopte des comportements de harcèlement sexuel ou se comporte comme un thérapeute.

Difficultés liées aux comportements et attitudes de la répondante

- La répondante ne participe pas ou ne facilite pas l'intégration de l'étudiante dans l'établissement ou l'organisme.
- La répondante impose des exigences démesurées en rapport avec les besoins d'apprentissage de l'étudiante : charges de travail, tâches administratives, dossiers, horaires.

- La répondante établit une relation de pouvoir et impose ses normes, ses valeurs, ses modes de penser à l'étudiante.
- La répondante cherche à se suppléer au superviseur en interférant régulièrement dans les activités d'apprentissage de l'étudiante sans entente claire avec la superviseure et l'étudiante.
- La répondante cherche à créer une relation affective inappropriée, adopte des comportements de harcèlement sexuel ou se comporte comme une thérapeute.

Procédures à suivre en cas de difficultés non résolues

Lorsque les difficultés ne peuvent se résoudre entre la superviseure et la stagiaire ou entre la répondante et la stagiaire par les rencontres de supervision ou par des discussions et des rencontres régulières avec le professeur de stage, la stagiaire ou la superviseure doivent s'adresser au professeur responsable de la formation pratique.

Si les difficultés se maintiennent ou qu'il est impossible d'en arriver à une entente, la responsable de la formation pratique rencontre la coordonnatrice des stages et la directrice du module afin de trouver une solution. Les parties impliquées dans la situation problématique peuvent alors être rencontrées afin de trouver une solution acceptable. Si l'une ou l'autre des parties est insatisfaite de la solution, elles peuvent s'adresser au doyen des études de premier cycle.

9.5 PROCÉDURE EN CAS DE SITUATIONS-PROBLEMES

Dans le cas de situations-problèmes découlant soit de difficultés de l'organisme, soit de problèmes de fonctionnement de l'étudiante, de la superviseure ou de la répondante, soit de conflits dans leurs rapports, la professeure responsable de stage doit être informée assez tôt de la situation, dans le cas où le problème ne peut être résolu par les personnes concernées.

Selon la nature de la situation-problème, divers moyens seront utilisés:

- 1- rencontres de la professeure responsable de stage avec l'étudiante et la superviseure ou répondante, ensemble ou séparément;
- 2- recours au comité de la formation pratique si nécessaire;
- 3- d'autres moyens prévus au règlement des études de premier cycle.

Dans les cas extrêmes, le changement de superviseure et/ou de lieu de stage ou l'interruption temporaire du stage peut être envisagés. La règle à suivre consiste à tenter dans un premier temps de régler la situation entre les personnes concernées soit la stagiaire et la répondante et la superviseure et de ne pas attendre que la situation se soit détériorée pour en informer la professeure de stage.

9.6 PROCÉDURE EN CAS D'ÉCHEC EN SITUATION DE STAGE:²

Pour pouvoir reprendre le cours *Initiation à l'intervention sociale* ainsi que les cours *Stage I* et *Stage II*, suite à un échec dans l'un de ces cours, l'étudiante doit obtenir l'autorisation d'un comité spécial, le comité spécial est composé des personnes suivantes :

- 1- de la directrice du module concerné;
- 2- de la responsable de la formation pratique (s'il y a lieu et si elle est différente de la directrice du module);
- 3- de la professeure de stage impliquée (ou d'une autre professeure enseignant au programme dans le cas où cette dernière serait aussi la professeure responsable de la formation pratique);
- 4- de deux étudiantes ayant déjà vécu les expériences de stages et nommées par l'Association étudiante du module;
- 5- d'une professeure oeuvrant dans un domaine connexe et nommée par le conseil de module OU d'une représentante du milieu (scolaire ou autre) nommée par le conseil de module.

La direction du module convoque le comité dans un délai n'excédant pas 30 jours après que l'échec ait été connu officiellement de l'étudiante (relevé de notes produit par le bureau du registraire) en en avise l'étudiante. L'étudiante qui en fait la demande a le droit d'être entendue par ledit comité et peut être accompagnée par une personne de son choix. Le comité tient compte de toutes les données qui lui sont fournies et la décision qu'il

² (RÉSOLUTION CET-4057 adoptée le 8 avril 1997 par l'Université pour les étudiantes admises au Baccalauréat en travail social à partir de septembre 1997.

prend — de permettre la reprise du stage ou d'exclure l'étudiante — doit faire l'objet d'un consensus.

ANNEXES
LES OUTILS PÉDAGOGIQUES

ANNEXE 1
L'INTÉGRATION DES TROIS MÉTHODES EN TRAVAIL SOCIAL :
DÉFINITION DES CONCEPTS ET EXEMPLES D'ACTIVITÉS
D'APPRENTISSAGE

***Guide à l'intention des superviseuses de stage
Baccalauréat en travail social (7798)***

***L'intégration des trois méthodes d'intervention
dans LES STAGES EN TRAVAIL SOCIAL***

***Module d'intervention sociale
Département des sciences humaines
Université du Québec à Chicoutimi***

***Isabelle Bouchard
Juin 2003***

Table des matières

Introduction

1. Les objectifs du programme

2. Les objectifs des stages

3. L'intégration des trois méthodes d'intervention en travail social

3.1 L'intervention individuelle

3.2 L'intervention de groupe

3.3 L'intervention collective

4. Exemples d'activités d'apprentissage faisant appel à l'intégration des trois méthodes dans les différents milieux de stage

4.1 Stage avec majeure en intervention individuelle / petits groupes et mineure en intervention collective

4.1.1 Stage dans un CLSC

4.1.2 Stage dans un centre jeunesse

4.1.3 Stage en milieu hospitalier

4.1.4 Stage en milieu scolaire

4.1.5 Stage dans un centre de réadaptation

4.1.6 Stage dans un organisme communautaire

4.2 Stage avec majeure en intervention collective et mineure en intervention individuelle / petits groupes

4.2.1 Stage dans un CLSC

4.2.2 Stage dans un organisme communautaire

4.2.3 Stage dans un regroupement d'organismes communautaires

5. La supervision d'un stage utilisant l'intégration
des trois méthodes en intervention en travail social

6. Modèles de contrat pédagogique

6.1 Objectifs de stage de la mineure en intervention collective

6.2 Objectifs de stage de la mineure en intervention
individuelle / petits groupes

Pour aller plus loin : Bibliographie commentée

Introduction

Le vieux dicton « *Plus ça change, plus c'est pareil !* » ne pourra certainement pas être associé au baccalauréat en travail social de l'Université du Québec à Chicoutimi ! En effet, c'est avec le souci constant de répondre à l'évolution de la pratique, à la complexification des problèmes sociaux et aux nombreuses transformations du marché de l'emploi que l'Université du Québec à Chicoutimi a pris la décision d'augmenter le nombre de jours de stage passant ainsi de 90 à 120 jours. À compter de septembre 2004, toutes les étudiantes inscrites au baccalauréat en travail social effectueront, lors de leur dernière année d'études, deux stages d'une durée de quatre jours par semaine dans le même milieu de pratique.

Cette augmentation du nombre de jours de stage ainsi que l'intégration des trois méthodes font suite aux recommandations des différents milieux de pratiques, des superviseuses et des étudiantes formulées lors de la dernière évaluation du baccalauréat en travail social et de la demande de renouvellement de l'agrément du programme présentée au Bureau d'agrément de l'Association canadienne des écoles de service social (ACCESS). À l'aube de l'an 2000, l'accroissement de la précarisation du marché du travail se traduit par une plus grande mobilité professionnelle des finissantes. Pour faire face à cette réalité, la polyvalence est, plus que jamais, une qualité indispensable à une intégration professionnelle couronnée de succès.

C'est dans cet esprit qu'en 2001, le module d'intervention sociale procédait à la révision du programme de baccalauréat en travail social. Les principales modifications apportées touchent les axes de connaissances méthodologiques et pratiques. Le module fait alors le choix de privilégier l'intégration des trois méthodes d'intervention au sein de la formation. Cette nouvelle orientation se traduit par l'augmentation du nombre de cours obligatoires pour permettre aux étudiantes d'acquérir une base théorique dans chacune des méthodes d'intervention. Au niveau de la formation pratique, outre l'augmentation du nombre de jours de stage, l'intégration des méthodes se traduit par l'introduction dans le projet de stage de l'étudiante d'une majeure dans la méthode d'intervention privilégiée par cette dernière et d'une mineure dans l'autre méthode.

Les étudiantes auront ainsi, comme par le passé, un choix de cheminement de stage à effectuer. Elles pourront par exemple décider de se spécialiser en intervention collective. Ce qui est nouveau avec l'intégration des trois méthodes d'intervention, c'est qu'elles devront également se familiariser avec l'intervention auprès des individus et des petits groupes. Ce stage portera le nom de *majeure en intervention collective avec mineure en intervention*

individuelle / petits groupes. L'autre type de cheminement offert aux étudiantes sera le stage avec *majeure en intervention individuelle / petits groupes et mineure en intervention collective*. Au terme de leur stage, les étudiantes auront donc expérimenté diverses possibilités d'intervention sociale et auront la capacité d'analyser une situation-problème sous l'angle des facteurs individuels, familiaux et sociaux qui y sont reliés.

Tout comme l'UQAC, d'autres unités de formation universitaire en travail social ont également emprunté la voie du décloisonnement de la pratique. L'exemple le plus éloquent est sans aucun doute l'École de service social de l'Université de Montréal qui depuis 1979, a inclus dans son programme de formation l'intégration des trois méthodologies d'intervention par l'enseignement et l'expérimentation de l'approche structurelle.

Ce guide a été conçu comme un outil d'accompagnement à l'intention des superviseuses de stage. Vous y retrouvez une foule d'informations comme les objectifs des stages, des aides mémoires concernant l'intégration des trois méthodologies d'intervention, l'intervention individuelle, de groupes et collective. Une section est consacrée à illustrer, par des exemples concrets les activités d'apprentissage que pourront effectuer les stagiaires dans les différents types de milieux de pratique. Une autre partie de ce guide porte sur la supervision et le contrat pédagogique. Finalement, pour celles qui désirent approfondir leurs connaissances, une bibliographie sélective est présentée à la toute fin du document.

Bonne lecture.

1. Les objectifs du programme

Le programme de baccalauréat en travail social a pour mission de former des professionnelles qui seront capables d'œuvrer dans tous les domaines du travail social. Elles devront pouvoir contribuer au projet de changement social de leur milieu et être à la hauteur des défis actuels. Il a pour objectif de favoriser la formation de travailleuses sociales critiques qui, dans une perspective de changement social, axent leurs analyses et leurs interventions sur l'interaction fondamentale entre l'individu, les groupes, les collectivités et les structures sociales. Il favorise l'acquisition à la fois d'une capacité d'analyse et d'une capacité d'intervention que les stages donneront l'occasion de mettre en pratique.

Plus spécifiquement, ce programme vise à développer les savoirs suivants :

- Amener à saisir les particularités et la dynamique du fonctionnement des individus, des groupes et des collectivités;
- Habilitier à intervenir auprès de ces derniers dans leurs efforts de prise en charge de leur destinée;
- Connaître les différents lieux d'intervention et les diverses fonctions de la pratique en travail social;
- Connaître les programmes, les politiques, les législations et les réseaux sociaux qui participent au développement individuel et social des individus;
- Développer un savoir être professionnel et les attitudes nécessaires en situation d'intervention.

2. Les objectifs des stages

Les stages occupent une place prédominante dans la formation en travail social. En effet, la formation pratique, incluant les cours d'*Initiation à l'intervention sociale* et le *Séminaire de stage*, constitue à elle seule le tiers de la formation. À l'UQAC, les stages s'appuient sur les cinq fondements suivants :

- Ils sont orientés vers l'intervention;
- Ils favorisent l'intégration entre la théorie et la pratique;

- Ils sont axés sur le développement des capacités à transférer les connaissances acquises à l'université dans des situations diverses et complexes;
- Ils se situent dans une perspective d'utilité sociale;
- Ils s'effectuent dans un contexte de pratique favorisant l'intégration des trois méthodes d'intervention en travail social (intervention auprès des individus, des groupes et des collectivités).

Les objectifs spécifiques des stages 1 et 2 sont les suivants :

4SVS113 Stage I (12 crédits)

Développer des connaissances, habiletés et attitudes requises pour intervenir en travail social dans les trois méthodes : intervention individuelle, intervention de groupe et intervention collective.

Le stage 1 constitue une activité pédagogique structurée et supervisée d'une durée de soixante (60) jours, à raison de quatre jours par semaine, réalisée dans un milieu de pratique. L'étudiante doit réaliser des activités selon les trois méthodes d'intervention (individu, groupe et collectivité).

4SVS115 Stage II (12 crédits)

Développer l'autonomie de l'étudiante dans l'élaboration et dans l'exécution d'un plan d'intervention; vérifier, de façon systématique, les apprentissages méthodologiques amorcés dans le premier stage; développer ses capacités d'analyse et d'évaluation; systématiser ses connaissances en fonction des principes qui sous-tendent une action.

Le stage 2 est lui aussi considéré comme une activité pédagogique structurée et supervisée d'une durée de soixante (60) jours, à raison de quatre jours par semaine. L'étudiante doit réaliser des activités selon les trois méthodes (intervention individuelle, intervention de groupe et intervention collective) dans le même milieu de pratique que pour le stage I.

3. L'intégration des trois méthodes d'intervention en travail social

Depuis novembre 2001, une nouvelle définition des activités professionnelles des travailleuses sociales est inscrite au Code des professions.

Fournir des services sociaux aux personnes, aux familles et aux collectivités dans le but de favoriser, notamment par l'évaluation psychosociale et par l'intervention sociale, selon une approche centrée sur l'interaction avec l'environnement, leur développement social ainsi que l'amélioration ou la restauration de leur fonctionnement social.¹

À notre avis, la nouvelle orientation visant l'intégration des trois méthodologies d'intervention dans la formation théorique et pratique des étudiantes répond bien aux principes véhiculés par cette nouvelle définition des activités professionnelles.

Certaines approches ont déjà souligné la pertinence d'intégrer les trois méthodes d'intervention dans la formation des futures travailleuses sociales. Dans la littérature, mais aussi dans la pratique, il existe différents types d'approches qui permettent plus facilement cette intégration. Elles peuvent être regroupées sous l'appellation des approches intégrées. L'approche de réseau, l'approche holistique, l'approche systémique, l'approche structurelle, les pratiques de conscientisation et l'intervention féministe en sont des exemples éloquentes. Leur point de convergence réside dans le refus d'appréhender la pratique sous l'angle de la division traditionnelle entre l'intervention individuelle, l'intervention auprès des petits groupes et l'intervention collective. Pour les tenants de l'approche intégrée « *chaque mode d'intervention, en prenant comme perspective d'analyse et d'action soit la personne, soit le groupe, soit la communauté, néglige l'interrelation qui existe entre ces différentes entités. Il en résulte donc une vision réduite des problèmes sociaux.* » (Auclair, 1987 : 288).

Les approches intégrées impliquent donc une perception globale des situations-problèmes. L'intervention se situe sur un continuum. Le processus d'intervention peut, par exemple, être orienté à la fois vers des objectifs de changement d'ordre individuel ou familial tout en visant auprès d'un même système-client la création d'un réseau d'entraide avec des individus vivant une situation similaire et conduire à des actions provoquant des changements dans les structures sociales. Les approches intégrées requièrent donc des intervenantes la capacité de

¹ Article 37 d du Code des professions (L.R.Q., C-26)

mettre en place des interventions adaptées aux facteurs individuels, familiaux ou sociaux en lien avec les situations problématiques. Dans la réalité quotidienne des stages, on ne pourra toutefois pas parler d'une approche intégrée puisque l'intégration des trois méthodes d'intervention ne visera pas nécessairement un même système-client mais cherche plutôt à développer les habilités et les connaissances de base pour intervenir avec les trois méthodes.

Différentes définitions de l'intervention individuelle, de l'intervention auprès des petits groupes et de l'intervention collective ont été proposées par différents auteurs, mais celles présentées dans le document sont celles contenues dans l'ouvrage de Deslauriers et Hurtubise (2000).

3.1 L'intervention individuelle

L'intervention individuelle de même que l'intervention auprès des familles et des couples peuvent prendre différentes couleurs selon la perspective théorique dans laquelle la travailleuse sociale s'inscrit. Actuellement, quatre courants de pensée dominent la pratique du travail social en intervention individuelle : le courant psychodynamique, le courant sociobéavioral ou de la socialisation, le courant systémique et le courant de la libération ou de l'anti-oppression (Bourgon et Gusew dans Deslauriers et Hurtubise, 2000 : 100). Par contre, le processus d'intervention est sensiblement le même. Selon les objectifs de notre programme de formation et dans la perspective de l'intégration des trois méthodologies d'intervention, la définition suivante est proposée:

« L'intervention individuelle en travail social vise, d'une part, à accompagner une personne dans ses souffrances afin qu'elle puisse leur donner un sens et, d'autre part, à l'aider à obtenir le plus grand nombre de ressources possible afin qu'elle puisse participer activement à son devenir individuel et au devenir collectif de la société en tant qu'actrice sociale. Ainsi, contrairement à la plupart des autres professions d'aide, le travail social part du sens social et collectif que prennent les difficultés que vit une personne : ses sentiments, ses actions, ses pensées sont situés dans son contexte familial, communautaire et sociétal. Le travail social intervient sur ce rapport plutôt que sur les déficiences de la personne elle-même. De plus, parce que le travail social reconnaît un sens social aux difficultés éprouvées, il s'ensuit que l'intervention individuelle doit s'inscrire dans un ensemble d'actions, de rôles et d'activités, d'une portée plus

large et plus collective. » (Bourgon et Gusew dans Deslauriers et Hurtubise, 2000 : 95-96)

L'intervention de groupe

Pour définir l'intervention de groupe, Lindsay (dans Deslauriers et Hurtubise, 2000) s'inspire de la définition proposée par Toseland et Rivas (1998) pour qui le travail social des groupes est considéré comme :

«... une activité orientée vers un but auprès d'un petit groupe de personnes, afin de répondre aux besoins sociaux et émotifs de celles-ci, et d'accomplir des tâches. Cette activité est dirigée vers les membres individuels du groupe et vers le groupe comme un tout dans un organisme qui dispense des services.»
(Lindsay dans Deslauriers et Hurtubise, 2000 : 154)

Pour Lindsay (dans Deslauriers et Hurtubise, 2000), le travail de groupe comporte les éléments suivants :

- Le travail de groupe correspond à une pratique en travail social;
- Il poursuit un but précis : provoquer un changement;
- Il comporte des tâches planifiées selon le processus d'intervention sociale;
- L'aide mutuelle entre les membres du groupe est un élément fondamental de l'intervention puisqu'elle contribue au processus de résolution de problèmes tant sur le plan individuel que communautaire;
- Il existe des groupes centrés sur les besoins des membres (ex : groupe d'entraide ou de soutien, d'éducation et de thérapie), alors que d'autres sont davantage centrés sur l'accomplissement de tâches (ex : comité d'usagers, conseil d'administration, comité de travail...).

3.3 L'intervention collective

L'intervention collective, couramment appelée organisation communautaire, est d'abord et avant tout un processus de changement social planifié au sein d'une communauté locale (Doucet et Favreau, 1991). L'intervention vise principalement l'organisation et la mobilisation des populations dans le but de leur assurer davantage de force et de pouvoir social (Doucet et

Favreau, 1991 : 12). Trois modèles d'intervention font figure de référence au Québec: le développement local communautaire, le planning social et l'action sociale (Doucet et Favreau, 1991).

Trois modèles d'intervention collective selon certaines variables de la pratique¹

	Développement local	Planning social	Action sociale
Finalité de l'action communautaire	<i>Self-help</i> , capacité communautaire et concentration (accent sur le processus)	Résolution de problèmes communautaires importants (accent sur les tâches)	Redistribution du pouvoir et des ressources; changement institutionnel fondamental (accent sur les tâches ou sur le processus)
Postulat de la structure communautaire et la problématique	Désintégration de la communauté, anomie; faiblesse des relations et de l'aptitude démocratique, communauté traditionnelle statique	Problèmes sociaux importants; santé mentale et physique, habitation, récréation,...	Populations désavantagées et dépourvues, injustice sociale, iniquité
Stratégie de changement	Implication des différentes couches de la population dans la définition et la résolution de leurs problèmes	Cueillette de données sur les problèmes et décisions quant à l'action la plus rationnelle	Radicalisation des problèmes et regroupement des gens pour intervenir contre les cibles ennemies
Tactiques et techniques de changement	Consensus : communication parmi les groupes et discussion de leurs intérêts communs	Consensus ou conflit	Conflit ou contestation : confrontation, action directe, négociation
Principaux rôles de la praticienne	Catalyseur, coordinatrice, formatrice habile à résoudre des problèmes et à soutenir de nouvelles valeurs éthiques	Cueilleuse de données, analyste, agente de programme, facilitatrice	Avocate-militante, militante, négociatrice, partisane
Moyen assurant le changement	Intervention avec de petits groupes de tâches	Intervention auprès d'organisations formelles	Intervention avec des organisations de masse et dans le cadre de processus politique
Attitude face à la (aux) structure(s) de pouvoir	Membre de la structure locale de pouvoir comme collaborateurs dans un projet collectif	Présence de la structure externe de pouvoir comme employeur ou parrain	Une ou des structures de pouvoir comme cible d'action à partir de revendications
Relations système-client	Communauté géographique entière	Communauté entière ou un segment	Un segment défavorisé de la communauté
Postulats relatifs aux divers intérêts des sous-groupes	Intérêts communs, différences réconciliables	Intérêts réconciliables ou conflictuels	Intérêts conflictuels difficiles à réconcilier autour de l'enjeu de la rareté des ressources
Conception de la population cliente	Citoyens	Consommateurs	Opprimés ou exploités
Conception du rôle du système-client	Participants dans un processus d'interaction pour résoudre des problèmes	Consommateurs ou bénéficiaires	Employeurs, associés, membres

Au Québec, Doucet et Favreau (1991) définissent l'organisation communautaire comme :

¹ L'adaptation et la traduction de ce tableau, tiré de Fox et Rothman (1987), sont de Doucet et Favreau (1991 :30).

« (...) une pratique sociale qui vise à combattre les inégalités, la centralisation du pouvoir, les structures de domination et les discriminations vécues par les classes populaires dans la société. (...) En outre, contrairement à la tradition de l'aide sociale, l'organisation communautaire ne s'intéresse pas aux classes populaires (dans leur milieu de travail ou de vie) parce qu'elles sont faibles (psychologiquement, socialement...), mais pour la force réelle et potentielle qu'elles peuvent représenter. » (Doucet et Favreau, 1991 : 8)

En guise de synthèse, l'intervention collective ou l'organisation communautaire repose sur les grands principes suivants :

- L'intervention vise la résolution de problèmes sociaux collectifs par les personnes appauvries économiquement, marginalisées socialement et culturellement et discriminées politiquement;
- Les problèmes vécus par ces personnes sont considérés comme le fruit d'une distribution inégale des richesses, des ressources et du pouvoir;
- Les solutions aux problèmes sont de l'ordre du renforcement du pouvoir communautaire et individuel des personnes issues des classes populaires;
- L'organisatrice communautaire croit en la démocratie et en la capacité des personnes de définir elles-mêmes les problèmes vécus et de devenir des acteurs de changement social (Mercier dans Deslauriers et Hurtubise, 2000 :185).

Trop souvent, l'adéquation entre organisme communautaire et intervention collective est faite sans prendre en considération les méthodes d'intervention employées. Cette confusion provient probablement du fait que les organismes communautaires ont une forte tradition d'intervention collective puisqu'ils émergent des besoins de populations locales qui se sont mobilisées pour trouver des alternatives collectives à des problèmes communs. Il ne faut pas oublier qu'au Québec, l'organisation communautaire a pris racine au cœur des comités de citoyens, des organisations syndicales, des coopératives et des mouvements d'action catholique. Même si les organismes communautaires ont une vision globale des situations-problèmes et utilisent souvent une méthodologie d'intervention inspirée de l'approche intégrée, beaucoup d'entre eux offrent à la population une multitude de services faisant appel à l'intervention individuelle et de petits groupes (ex : consultations individuelles, écoute téléphonique, accompagnement, référence, dépannage d'urgence, groupes d'entraide et de thérapie...).

4. Exemples d'activités d'apprentissage faisant appel à l'intégration des trois méthodes dans les différents milieux de stage

Cette partie vise à illustrer, à partir d'exemples concrets, quelles activités d'apprentissage peuvent être réalisées par les stagiaires afin d'effectuer des pratiques favorisant l'intégration des trois méthodes d'intervention en travail social. Les exemples sont présentés en fonction des différents milieux de pratique et évidemment, il s'agit de suggestions pouvant être bonifiées ou modifiées à partir de votre connaissance des possibilités qu'offre votre organisation.

4.1. Stage avec majeure en intervention individuelle / petits groupes et mineure en intervention collective

Dans le cas d'un stage avec majeure en intervention individuelle / petits groupes, l'étudiante, au terme de son deuxième stage, devra **maîtriser** tous les éléments du processus d'intervention sociale auprès des individus et / ou des petits groupes et faire preuve de suffisamment d'autonomie et de responsabilité professionnelle pour assumer seule toutes les étapes du plan d'intervention. Par contre, pour atteindre les objectifs de la mineure en intervention collective, elle aura à se **familiariser** au processus d'intervention en l'expérimentant avec d'autres intervenantes. Une précision s'impose d'entrée de jeu. Lorsque la stagiaire participera à des tables de concertation, des semaines de sensibilisation sur différentes problématiques, des manifestations, des conférences de presse, ... elle devra être impliquée activement dans l'organisation de ces activités si l'on veut considérer sa contribution comme un apprentissage en intervention collective. Sa simple participation aux réunions ne sera pas suffisante à l'atteinte des objectifs du stage.

Exemples d'interventions collectives pouvant être réalisées dans un stage avec une majeure en intervention individuelle / petits groupes

4.1.1 Stage dans un CLSC

- Participer à des dossiers d'organisation communautaire avec l'aide des organisatrices communautaires ;
- S'impliquer dans l'organisation et la coordination d'activités de sensibilisation ou de défense des droits au sein du CLSC ou au sein d'un organisme communautaire qui travaille auprès de la même clientèle ou en lien avec la même problématique que celle du stage (ex : comité organisateur du 8 mars pour les stagiaires qui interviennent auprès des femmes) ;
- Participer à l'organisation et à la coordination d'activités syndicales ayant des visées d'intervention sociale (ex : Comité de condition féminine) ;
- S'impliquer au comité des usagers;
- Participer à l'organisation et à la coordination d'activités dans le cadre de la semaine nationale du travail social;
- Participer activement à l'organisation d'un colloque régional ou provincial (ex : colloque du RQIIAC);
- Assumer des fonctions et des responsabilités au sein d'une table de concertation ou d'un projet associé à une table de concertation.

4.1.2 Stage dans un centre jeunesse

- S'impliquer au comité des usagers ;
- Participer à l'organisation et à la coordination d'activités de sensibilisation et de prévention (ex : violence, toxicomanie, abus sexuels, ...) en lien avec d'autres organismes (ex : table de concertation des intervenants et intervenantes jeunesse, organismes communautaires...);
- Participer à l'organisation et à la coordination d'activités syndicales ayant des visées d'intervention sociale (ex : Comité de condition féminine);
- Participer à l'organisation et à la coordination d'activités dans le cadre de la semaine nationale du travail social;
- Participer activement à l'organisation d'un colloque régional ou provincial;
- Assumer des fonctions et des responsabilités au sein d'une table de concertation ou d'un projet associé à une table de concertation;
- Participer à la mise en place de projets de prévention auprès des usagers et usagères.

4.1.3 Stage en milieu hospitalier

- S'impliquer au comité des usagers ;
- Participer à l'organisation et à la coordination d'activités de sensibilisation ou de prévention de maladies spécifiques (ex :Épilepsie, acidose lactique...) orchestrées par des organismes communautaires dans le domaine de la santé (ex : CORHAM, Association des personnes épileptiques du Saguenay, Palli-Aide...);
- Participer à l'organisation et à la coordination d'activités de promotion de la santé (ex : nutrition, tabagisme, activité physique, santé mentale...);
- S'impliquer dans l'association des bénévoles du centre hospitalier en organisant des formations adaptées aux besoins des membres;
- Participer à l'organisation et à la coordination d'activités syndicales ayant des visées d'intervention sociale (ex : Comité de condition féminine);
- Participer à l'organisation et à la coordination d'activités dans le cadre de la semaine nationale du travail social;
- Participer activement à l'organisation d'un colloque régional ou provincial.

4.1.4 Stage en milieu scolaire

- Participer à l'organisation et à la coordination d'activités dans le cadre de la semaine nationale du travail social ;
- Apporter du soutien aux différents comités étudiants (ex : Conseil étudiant, radio étudiante, journal étudiant, groupes de pastorale...);
- Participer à l'organisation et à la coordination d'activités de sensibilisation et de prévention sur des problématiques spécifiques (ex : prévention du suicide, toxicomanie, violence dans les relations amoureuses...) ou de promotion de la santé (ex : nutrition, activité physique, contraception et prévention des MTS, tabagisme...) s'adressant à tous les élèves de l'école et/ou à leurs parents;
- Participer à l'organisation et à la coordination d'activités de sensibilisation et de prévention sur des problématiques spécifiques en collaboration avec des organismes communautaires jeunesse (ex : Maison des jeunes, La corporation les adolescents et la vie de quartier,...) et les jeunes qui les fréquentent;
- Participer à l'organisation et à la coordination d'activités syndicales ayant des visées d'intervention sociale (ex : Comité de condition féminine);

- Participer activement à l'organisation d'un colloque régional ou provincial;
- Assumer des fonctions et des responsabilités au sein d'une table de concertation ou d'un projet associé à une table de concertation.

4.1.5 Stage dans un centre de réadaptation

- S'impliquer au comité des usagers ;
- Participer à l'organisation et à la coordination d'activités dans le cadre de la semaine nationale du travail social ;
- Participer à l'organisation et à la coordination d'activités syndicales ayant des visées d'intervention sociale (ex : Comité de condition féminine);
- Participer à l'organisation et à la coordination d'activités de sensibilisation, d'information ou de défense des droits en lien avec d'autres organismes (ex : Comité des usagers du transport adapté du Saguenay, ADHIS...);
- Participer activement à l'organisation d'un colloque régional ou provincial;
- Travailler à la mise en place de projets de soutien aux aidants et aux familles d'accueil;
- Assumer des fonctions et des responsabilités au sein d'une table de concertation ou d'un projet associé à une table de concertation.

4.1.6 Stage dans un organisme communautaire

- S'impliquer au sein du comité des usagers ou mobiliser des usagers pour en mettre un sur pied;
- S'impliquer avec les bénévoles de l'organisme en organisant des formations adaptées à leurs besoins;
- Participer à l'organisation et à la coordination d'activités de revendications (manifestations, conférences de presse, marches de solidarité, pétitions...) autour des politiques sociales qui touchent de près les usagers de l'organisme au sein même de l'organisme ou avec d'autres organismes de la communauté;
- Participer à l'organisation et à la coordination d'activités de sensibilisation ou d'information en lien avec d'autres organismes travaillant auprès de la même clientèle ou avec la même problématique que celle du stage;
- Participer à l'organisation et à la coordination d'activités dans le cadre de la semaine nationale du travail social;

- Participer activement à l'organisation d'un colloque régional ou provincial;
- Assumer des fonctions et des responsabilités au sein d'une table de concertation ou d'un projet associé à une table de concertation.

4.2. Stage avec majeure en intervention collective et mineure en intervention individuelle / petits groupes

L'étudiante qui effectue un stage avec majeure en intervention collective devra, au terme de son deuxième stage, **maîtriser** tous les éléments du processus d'intervention sociale auprès des collectivités et faire preuve de suffisamment d'autonomie et de responsabilité professionnelle pour assumer seule toutes les étapes du plan d'intervention en organisation communautaire. Pour atteindre les objectifs de la mineure en intervention individuelle / petits groupes, elle aura à se **familiariser** au processus d'intervention en l'expérimentant avec l'aide d'autres intervenantes. La stagiaire devrait pouvoir avoir la charge d'au moins un dossier d'intervention individuelle et pouvoir assister et co-animer lors d'intervention auprès des groupes (si l'occasion se présente).

Exemples d'interventions individuelles et de petits groupes pouvant être réalisées dans un stage avec une majeure en intervention collective

4.2.1 Stage dans un CLSC

- S'associer avec une intervenante du CLSC qui intervient auprès des individus pour observer des entrevues, co-intervenir et finalement, si possible, avoir la charge d'un dossier;
- Prendre une entente avec un groupe communautaire avec lequel l'étudiante est déjà en contact dans un dossier d'organisation communautaire afin d'intervenir lors des périodes d'accueil de la clientèle (intervention ponctuelle) et un suivi individuel;
- Participer à l'organisation et à l'animation des rencontres d'un groupe d'entraide, de soutien ou de thérapie avec une intervenante du CLSC qui intervient auprès des petits groupes ou dans un organisme communautaire avec lequel l'étudiante est déjà en contact pour un dossier d'organisation communautaire.

4.2.2 Stage dans un organisme communautaire

- Participer à l'organisation et à l'animation des rencontres d'un groupe d'entraide, de soutien ou de thérapie avec une autre intervenante;
- Intervenir lors des périodes d'accueil de la clientèle (interventions ponctuelles);
- Prendre en charge un suivi individuel.

4.2.3 Stage dans un regroupement d'organismes communautaires

- Participer à l'organisation et à l'animation des rencontres d'un groupe d'entraide, de soutien ou de thérapie avec une autre intervenante travaillant dans un organisme membre du regroupement;
- Intervenir lors des périodes d'accueil de la clientèle dans un organisme membre du regroupement;
- Prendre en charge un suivi individuel dans un organisme membre du regroupement;
- Mettre en place et co-animer avec une autre intervenante un groupe de soutien pour les intervenantes des organismes membres du regroupement.

5. La supervision d'un stage utilisant l'intégration des trois méthodes d'intervention en travail social

Évidemment, superviser un stage proposant des activités d'intervention faisant appel à l'intégration méthodologique demande une bonne connaissance des trois méthodes d'intervention en travail social (individuel, groupe et collectif). Dans bien des cas, notre pratique est davantage orientée vers l'une des trois méthodes d'intervention pour différentes raisons (contraintes ou exigences du milieu de travail, compétences professionnelles, intérêts personnels...). C'est pourquoi, le module d'intervention sociale offrira à toutes les superviseuses de stage, en plus de ce guide d'accompagnement, une formation sur l'intégration des trois méthodologies d'intervention.

De plus, pour faciliter le travail de supervision, quelques trucs pourraient vous aider :

- Si vous intervenez auprès des individus et des petits groupes, associez-vous avec une superviseuse qui travaillent en organisation communautaire (et vice versa) pour des temps de supervisions collectives où chacune de vous pourrait animer une partie de la rencontre de supervision;

- Si vous travaillez dans un CLSC, prenez contact avec une organisatrice communautaire ou une intervenante en individuel selon le cas pour négocier des activités de stage pour votre stagiaire;
- Créer des liens avec des organismes communautaires qui travaillent auprès de la même clientèle ou de la même problématique que vous pour négocier des activités de stage pour votre stagiaire;

6. Modèles de contrat pédagogique

Les objectifs de stage déjà présents dans le guide des stages restent les mêmes pour la majeure en intervention. Par contre, les stagiaires devront ajouter à leur contrat pédagogique des objectifs spécifiques, des moyens, des indicateurs de mesure et un échéancier pour encadrer les apprentissages de leur mineure d'intervention. Il s'agit donc de nouveaux objectifs de stage pour toutes les étudiantes qui effectuent un stage de quatre jours/semaine dans le cadre du nouveau programme de baccalauréat en travail social.

6.1 Objectifs de stage de la mineure en intervention collective pour les étudiantes effectuant un stage avec une majeure en intervention individuelle/petits groupes

Objectifs à poursuivre dans le cadre du premier stage dans son milieu de stage ou dans un milieu partenaire (mineure en intervention collective)

- 1) Identifier un problème ou une situation problème pouvant faire l'objet d'une intervention collective ;
- 2) Recueillir les données pertinentes associées à la situation problème ;
- 3) Identifier les acteurs en présence ;
- 4) Vérifier le degré de mobilisation du milieu et repérer les partenaires potentiels;
- 5) Rechercher des interventions ou actions réalisées touchant la même réalité ;
- 6) Évaluer le réalisme et la faisabilité locale de ces projets ou types d'activités ;

Objectifs à poursuivre dans le cadre du deuxième stage dans son milieu de stage ou dans un milieu partenaire (mineure en intervention collective)

- 1) Établir des liens avec les partenaires ;
- 2) Établir un plan d'action (objectifs, moyens, échéanciers) avec les partenaires et partager les responsabilités ;
- 3) Assumer la responsabilité d'action à l'intérieur du plan d'intervention ;
- 4) Connaître et respecter les attentes et la culture des personnes et des partenaires associés au projet ;
- 5) Appliquer quelques stratégies et techniques d'intervention collective ;
- 6) Identifier les facteurs qui contribuent au changement ou au non-changement ;
- 7) Reconnaître ses valeurs, ses croyances, ses attitudes, sa vision de l'intervention collective et leurs implications dans l'action ;
- 8) Identifier ses forces et les points à améliorer en intervention collective;
- 9) Analyser de façon critique le fonctionnement, les retombées et les résultats du projet.

6.2 Objectifs de stage de la mineure en intervention individuelle / petits groupes pour les étudiantes effectuant un stage avec une majeure en intervention collective

Objectifs à poursuivre dans le cadre du premier stage dans son milieu de stage ou dans un milieu partenaire (mineure en intervention individuelle / petits groupes)

- 1) Identifier une situation problème propice à l'intervention individuelle ou de petits groupes ;
- 2) Recueillir les données pertinentes associées à la situation problème ;
- 3) Identifier les stratégies d'intervention individuelle et de petits groupes généralement utilisées avec cette problématique;
- 4) Identifier au sein de l'organisme un ou des usagers qui pourraient bénéficier d'une intervention individuelle ou de petits groupes ;
- 5) Identifier, en observant une intervenante, le plan d'action, les stratégies d'action et les techniques utilisées en intervention individuelle et de petits groupes.

Objectifs à poursuivre dans le cadre du deuxième stage dans son milieu de stage ou dans un milieu partenaire(mineure en intervention individuelle / petits groupes)

- 1) En intervention individuelle ou en petits groupes, recueillir les données pertinentes sur la situation problème ;

- 2) Organiser et systématiser les données pour en saisir les liens ;
- 3) Identifier les éléments prioritaires ;
- 4) Articuler un plan d'action avec le client (objectifs, moyens, échéanciers) en vue d'établir un contrat clair ;
- 5) Appliquer quelques stratégies et techniques d'intervention individuelle ou de petits groupes ;
- 6) Identifier les facteurs qui contribuent au changement et au non-changement ;
- 7) Reconnaître ses valeurs, ses croyances, ses attitudes, sa vision de l'intervention auprès des individus et des petits groupes et leurs implications dans l'action ;
- 8) Identifier ses forces et les points à améliorer en intervention individuelle ou de petits groupes;
- 9) Analyser son processus d'intervention ainsi que les retombées et résultats de ses interventions.

Pour aller plus loin : Bibliographie commentée

Amiguet et Julier (1998). *L'intervention systémique dans le travail social : Repères épistémologiques, éthiques et méthodologiques*, Genève, Lausanne : Les Éditions IES et EESP.

Ce livre traite de l'intervention systémique en travail social.

Beaudry M. et Trottier (1994). *Les habiletés d'intervention en service social individuel et familial*. Laboratoire de recherche, École de Service Social, Faculté des sciences sociales, Université Laval.

Cet ouvrage traite des principales habiletés attendues en intervention individuelle et en intervention auprès des petits groupes.

Bruneau, S. et al. (1988) *Le travail social en bref...*, Cégep de St-Jérôme, 2^{ième} édition, 50 pages.

Ce document renferme différents points de repère permettant aux lectrices de saisir la réalité sociale et de planifier leur action. Il suggère des outils pédagogiques et une démarche de réflexion critique sur la pratique d'intervention en travail social, une définition du travail social, de son rôle, de sa fonction et de ses agents. Finalement, il présente différents cadres théoriques à l'aide de concepts clés (décodeurs analytiques).

Deslauriers, Jean-Pierre et Hurtubise, Yves (Sous la direction de) (2000), *Introduction au travail social*, Les Presses de l'Université Laval, Collection travail social, Québec, 426 pages.

Cet ouvrage collectif est un livre de références incontournable pour faire le point sur l'évolution des pratiques et des politiques sociales, sur la méthodologie d'intervention auprès des individus, des familles, des groupes et des collectivités. On y traite de valeurs et d'éthique, de recherche, d'interdisciplinarité, d'évaluation de programmes et d'intervention ainsi que des programmes de formation universitaire en travail social.

Doucet, Laval et Favreau, Louis (Sous la direction de) (1991), *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, Les Presses de l'université du Québec, Québec, 464 pages.

Ce livre est un ouvrage collectif qui retrace l'historique de l'organisation communautaire au Québec. Il présente également les trois principaux modèles en intervention collective.

Heap, Ken (1987), *La pratique du travail social avec les groupes*, Éditions sociales françaises, Paris.

Ce livre fait état du processus d'intervention de groupe, de la dynamique des groupes, des modes de communication, de la structure et de la culture propre aux groupes et des principales étapes marquant leur développement.

Lamoureux, Henri, Lavoie, Jocelyne, Mayer, Robert et Panet-Raymond, Jean (2002), *La pratique de l'action communautaire*, 2^e édition revue et augmentée, Les Presses de l'Université du Québec, Québec, 518 pages.

Ce livre traite de l'évolution des pratiques, des défis, des enjeux et de l'éthique de l'action communautaire. On y décortique le processus d'intervention, les principales approches, les outils de recherche et d'analyse des communautés, les stratégies et techniques d'intervention et les phases de déroulement de l'action.

Lavoie, Jocelyne et Panet-Raymond, Jean (1993), *L'action communautaire, Guide de formation sur les étapes de l'intervention communautaire*, Centre de formation populaire, Montréal, 58 pages.

Cet ouvrage est présenté comme un guide pratique décrivant les étapes du processus d'intervention communautaire de l'analyse du milieu au bilan de l'intervention. C'est un outil simple et facile à consulter.

Les cahiers du service social des groupes, Laboratoire de recherche, École de service social, Université Laval.

Il s'agit d'une collection sur le service social des groupes, amorcée en 1992.

Saint-Arnaud, Y. (1989) *Les petits groupes. Participation et communication*, Les Presses de l'Université de Montréal, Éditions du CIM, Montréal, 176 pages.

Dans « Les petits groupes », les étudiantes retrouveront des informations de base et des instruments pour améliorer la participation et la communication au sein d'un groupe en vue d'un meilleur rendement ainsi qu'une présentation du modèle systémique.

Service social (1987), vol.36, nos 2 et 3.

Ce numéro est consacré aux approches intégrées en travail social.

Service social (1997), vol.46, nos 2 et 3.

Ce numéro comprend les principales communications présentées au symposium de l'Association pour le développement du service social des groupes, tenu à Québec en 1997. D'autres numéros ont été consacrés au service social des groupes en 1966, 1980, 1983 et 1990.

Toseland, Ronald et Rivas, Robert (1998), *An Introduction to Group Work Practice*, Allyn and Bacon, Boston.

Ce livre offre une typologie des pratiques de groupe en travail social.

Turcotte, Daniel et Lindsay, Jocelyn (2001), *L'intervention sociale auprès des groupes*, Gaëtan Morin Éditeur, Boucherville, 257 pages.

Ce livre traite de l'évolution du service social des groupes en tant que discipline professionnelle. Il aborde les valeurs que sous-tend le travail social des groupes, ses objectifs d'intervention, la diversité de ses pratiques et ses fondements théoriques. De plus, les auteurs présentent les différentes étapes du processus d'intervention auprès des groupes et abordent la question de la coanimation.

ANNEXE 2
LES CONTRATS PÉDAGOGIQUES DES STAGES I ET II

CONTRAT PÉDAGOGIQUE : Identification, supervision, évaluation et contrat d'apprentissage

<p align="center">Identification</p>	<p align="center"><i>Supervision</i></p>
<p>Stagiaire : _____ _____ _____</p>	<p>Horaire des rencontres Le module d'intervention sociale s'attend à trois (3) heures par semaine consacrées à l'encadrement pédagogique. Indiquer ici quel moment de la semaine est retenu pour les rencontres de supervision.</p>
<p>Organisme de stage : _____ _____ _____</p>	
<p>Superviseure : _____ _____ _____</p>	<p>Jour : _____ Heure : _____ Attentes de la stagiaire face à la supervision et à l'encadrement :</p>
<p>Répondante : _____ _____ _____</p>	<p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Attentes de la superviseure face à la stagiaire :</p>
<p>Professeur de stage : _____ _____ _____</p>	<p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
<p>Période de stage : <i>du</i> _____ <i>au</i> _____</p>	<p>Bref résumé du projet de stage :</p>
<p>Nature du stage : Majeure : _____ Mineure : _____</p>	

Avant d'élaborer les objectifs et les moyens d'apprentissage, il est essentiel de préciser et de partager avec votre superviseure vos projets de stages I et II. Ces projets traduisent l'évaluation de vos acquis et de vos attentes vis-à-vis le stage. Il est important également de vous situer en termes d'acquis déjà réalisés et d'acquis visés par rapport à chacun des objectifs généraux et spécifiques proposés dans les modèles de contrat pédagogique qui suivent. Vous identifiez pour chacun des objectifs généraux les objectifs spécifiques que vous voulez atteindre en cours de stage et ce, en tenant compte de vos acquis, de vos attentes et des caractéristiques particulières de l'organisme de stage.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez un canevas de contrat pédagogique pour les stages I et II dont vous pouvez vous inspirer pour la conception des vôtres. Les objectifs généraux, dont la liste exhaustive se retrouve à la fin de chaque exemple de contrat pédagogique, sont obligatoires parce qu'ils constituent l'essentiel des apprentissages qui doivent être faits lors des stages. Les objectifs spécifiques proposés représentent une liste quasi exhaustive des possibilités existantes dans un milieu de stage. Vous pouvez donc vous en inspirer pour compléter votre contrat pédagogique, mais l'important c'est de proposer des objectifs spécifiques adaptés à vos besoins d'apprentissage et à votre situation de stage.

La rédaction du contrat pédagogique incombe à la stagiaire et constitue le premier travail de son stage. Une fois cette élaboration faite, un dialogue s'engage alors entre la stagiaire et la superviseure qui produiront une version du contrat pédagogique représentant véritablement le plan d'apprentissage de l'étudiante. Nous avons complété, à titre d'exemple, le premier objectif général. Vous pouvez, comme pour tous les autres objectifs, retenir les éléments qui conviennent à votre situation ou retirer des éléments qui ne conviennent pas à votre situation. Vous pouvez donc retenir, modifier ou élaborer d'autres objectifs spécifiques pour chacun des objectifs généraux. L'évaluation de l'atteinte des objectifs spécifiques à la fin du stage se fait sur le continuum suivant :

5	L'objectif est atteint entièrement avec un rendement supérieur aux attentes.
4	L'objectif est atteint à un niveau répondant aux attentes.
3	L'objectif est partiellement atteint et le rendement pourrait être amélioré.
2	L'objectif n'est pas atteint et plusieurs éléments demeurent à travailler pour atteindre un rendement acceptable.
1	L'objectif n'est pas atteint et le rendement de l'étudiant démontre une lacune importante dans ce domaine.

La démarche que nous proposons pour l'évaluation des objectifs spécifiques se réalise en deux temps. Dans un premier temps, la stagiaire et la superviseure évaluent, individuellement, le niveau d'atteinte de chaque objectif spécifique en inscrivant une note de 1 à 5 dans la case « commentaires » du contrat pédagogique. Un court commentaire justifiant le pourquoi de la note accordée doit également être formulé dans cette case. Dans un deuxième temps, lors d'une rencontre prévue à cet effet, l'étudiante et la superviseure échangent sur leur évaluation respective et tentent d'en arriver à un consensus sur la note à attribuer pour chaque objectif spécifique. En cas de litige, c'est la note de la superviseure qui prime. Une fois l'ensemble des objectifs spécifiques d'un objectif général évalués, on doit additionner les notes et diviser ce résultat par le nombre d'objectifs spécifiques afin d'obtenir la moyenne sur 5, de l'objectif général. Ce chiffre sera finalement reporté à l'évaluation finale dans le tableau de la page 114 et 132 et dans le tableau de la page 116 ou 134 du guide des stages.

Précisons que le terme moyens veut dire les activités, les actions, les tâches à réaliser pour l'atteinte des objectifs spécifiques et que le terme indicateurs de mesure correspond aux produits réalisés qui permettent d'évaluer la réalisation des moyens et des apprentissages.

MODÈLE DE CONTRAT PÉDAGOGIQUE DU STAGE I (en individuel et petit groupe)

I. CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LE CONTEXTE ORGANISATIONNEL DU MILIEU D'INTERVENTION				
Résultats à atteindre :				
1) Être capable de définir la mission, les objectifs et la structure interne de l'organisme; 2) Bien cerner le domaine dans lequel l'étudiante fait son stage.				
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1 - Être en mesure d'expliquer l'historique de l'organisme.	- Information auprès de ma superviseure et des autres intervenantes - Lectures sur les informations concernant l'organisme	- Résumé écrit dans lequel les principaux événements ayant marqué la vie de l'organisme depuis sa création sont identifiés.	- Les deux premières semaines de stage	
2 - Pouvoir nommer les principales orientations de l'organisme : buts, objectifs, conception des besoins et des problèmes de la population visée.	- Lecture du rapport annuel, des statuts et règlements de l'organisme, et autres documents administratifs désignés par ma répondante.	- résumé écrit ou oral, présentant la mission et les objectifs de l'organisme et ce qui caractérise l'organisme de stage concernant la vision des besoins des usagers et de leurs principaux problèmes.	- Les deux premières semaines de stage	
3- Pouvoir décrire les pratiques (services ou activités offertes, modèles d'intervention) de l'organisme.	- Discussions avec ma superviseure et d'autres intervenantes sur les pratiques cliniques de l'établissement	- Résumé écrit ou oral présentant les principales caractéristiques des services, des activités offertes et des modèles d'intervention adoptés par l'organisation.	- Avant la mi-stage	
4- Pouvoir expliquer l'organisation interne de l'organisme de stage (la structure de fonctionnement, les niveaux d'instances décisionnelles).	- Lecture de l'organigramme et des informations institutionnelles	- Synthèse orale à ma superviseure de l'organigramme de l'organisme faisant ressortir les fonctions des différentes instances décisionnelles.	- Après quatre semaines de stage	
5- Pouvoir nommer les rôles et fonctions des principaux acteurs en présence de même que les types de travailleuses et leurs conditions de travail.	- Échanges avec ma superviseure et les intervenantes	- Résumé écrit dans lequel les procédures et politiques de l'organisme, le type de travailleuses et leurs conditions de travail sont expliqués.	- Avant la mi-stage	
				TOTAL
				MOYENNE

II. CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LE CONTEXTE COMMUNAUTAIRE ET SOCIOPOLITIQUE DU MILIEU D'INTERVENTION				
Résultats à atteindre :				
1) Connaître les buts, les objectifs et les activités des organisations de la communauté utiles aux fonctions de la stagiaire; 2) Dresser un portrait sommaire de la communauté et de la population visée par le stage.				
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1- Être en mesure de décrire les caractéristiques socioéconomiques démographiques de la communauté desservie par l'organisme.				

2- Pouvoir nommer les ressources communautaires, sociales et politiques du milieu en lien avec le stage.				
3- Pouvoir identifier les principales caractéristiques de la population visée : besoins, sexe, conditions sociales, économiques, politiques, culturelles et environnementales.				
4- Être en mesure de faire ressortir les principales composantes des politiques sociales reliées à la population visée.				
5- Pouvoir nommer certaines conséquences des conditions socioéconomiques et des politiques sociales sur les populations concernées.				
				TOTAL
				MOYENNE

III. MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : IDENTIFIER ET ANALYSER UNE SITUATION PROBLÈME				
Résultat à atteindre : Être capable d'intégrer les éléments d'une situation problématique.				
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1. Être capable de recueillir les données pertinentes à la situation-problème.				
2. Pouvoir organiser et systématiser les données pour mieux en saisir les liens.				
3. Être en mesure d'identifier les éléments prioritaires.				
4. Pouvoir cibler un problème prioritaire sur lequel portera l'intervention.				
				TOTAL
				MOYENNE

IV. MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : ÉLABORER UN PLAN D'INTERVENTION AVEC ENCADREMENT				
Résultat à atteindre : Être capable de planifier ses interventions.				
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1. Être en mesure de formuler des objectifs généraux et spécifiques orientant ses interventions en fonction des besoins de la clientèle.				
2. Pouvoir déterminer des moyens pouvant répondre aux besoins de la clientèle.				
3. Être capable d'élaborer des indicateurs permettant d'établir le niveau d'atteinte de l'objectif spécifique.				
				TOTAL
				MOYENNE
V. MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : RÉALISER UN PLAN D'INTERVENTION EN COLLABORATION AVEC UNE AUTRE INTERVENANTE OU SUPERVISEURE				
Résultat à atteindre : Distinguer et commencer à exercer des éléments du processus d'intervention.				
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1. Être en mesure d'établir un contrat clair avec les personnes et groupes concernés.				
2- Pouvoir expliquer la raison d'être des activités, des tâches dont elle a la responsabilité, de même que sa place, son rôle dans l'organisation.				
3- Être en mesure d'assurer la participation et la mobilisation des ressources individuelles et collectives dans le processus de résolution de problème et ce, en vue du changement visé.				
4. Pouvoir nommer et appliquer quelques stratégies et techniques d'intervention.				
				TOTAL
				MOYENNE

VI. S'INITIER À L'INTERVENTION COLLECTIVE À PARTIR D'UN PROJET D'AMPLEUR LIMITÉ				
Résultat à atteindre : Se familiariser avec les premières étapes de l'intervention collective.				
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1- Participer à l'identification d'un problème ou d'une situation problème qui peut faire l'objet d'une intervention collective.				
2- Être apte à recueillir les données pertinentes sur ce problème.				
3- Pouvoir repérer les partenaires potentiels.				
4- Être en mesure d'identifier les interventions ou actions réalisées touchant la même réalité.				
5- Évaluer le réalisme et la faisabilité locale de ces projets ou types d'activités.				
				TOTAL
				MOYENNE
VII. MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : ÉVALUER LES RÉSULTATS DE SES ACTIONS				
Résultat à atteindre : Être capable d'identifier les impacts de ses interventions.				
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1- Être en mesure de nommer les changements et les non-changements en regard de la situation-problème.				
2- Pouvoir nommer les facteurs qui contribuent au changement et au non-changement de la situation-problème.				
3- Être en mesure d'identifier des modifications jugées pertinentes dans le plan d'intervention afin de relancer l'action.				
				TOTAL
				MOYENNE

VIII. LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL				
Résultat à atteindre : Reconnaître ses forces et ses limites en tant qu'intervenante sociale.				
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1- Démontrer des capacités de jugement autocritique (acquis et difficultés, apprentissage) et ce en fonction des objectifs et des moyens d'apprentissage.				
2- Pouvoir nommer ses forces et ses faiblesses comme intervenante.				
3- Pouvoir identifier les éléments de ses caractéristiques personnelles utiles ou limitatives à ses interventions psychosociales.				
4- Être en mesure de dégager des orientations pour son second stage en fonction de l'évaluation du premier stage.				
				TOTAL
				MOYENNE

IX. LE SAVOIR ETRE : ATTITUDES ET COMPORTEMENTS DE BASE NÉCESSAIRES À LA RÉUSSITE DU STAGE I				
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1- S'intégrer à une équipe.				
2- Respecter les intervenants et les clients.				
3- Pouvoir nommer ses valeurs, son orientation idéologique et leur implication dans son action.				
4- Être en mesure d'appliquer la philosophie, les politiques et les procédures de l'organisme.				
5- Être en mesure de décrire des situations ou rapporter des faits sans porter de jugement sur les personnes.				
6- Faire preuve de motivation face à l'apprentissage.				
7- Faire preuve d'initiative				
8- Être en mesure de s'adapter aux situations.				

9- Démontrer une ouverture à la critique constructive sur ses interventions et apporter les correctifs si nécessaire.					
					TOTAL
					MOYENNE

**COMPILATION
STAGE I**

OBJECTIFS GÉNÉRAUX		RÉSULTAT Note sur 5
I -	<p>CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LE CONTEXTE ORGANISATIONNEL DU MILIEU D'INTERVENTION</p> <p>Résultats à atteindre : 1) Être capable de définir la mission, les objectifs et la structure interne de l'organisme; 2) Bien cerner le domaine dans lequel l'étudiante fait son stage.</p>	
II -	<p>CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LE CONTEXTE COMMUNAUTAIRE DU MILIEU D'INTERVENTION</p> <p>Résultats à atteindre : 1) Connaître les buts, les objectifs et les activités des organisations de la communauté utiles aux fonctions de la stagiaire; 2) Dresser un portrait sommaire de la communauté et de la population visée par le stage.</p>	
III -	<p>MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : IDENTIFIER ET ANALYSER UNE SITUATION PROBLÈME</p> <p>Résultat à atteindre : Être capable d'intégrer les éléments d'une situation problématique.</p>	
IV -	<p>MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : ÉLABORER UN PLAN D'INTERVENTION</p> <p>Résultat à atteindre : Être capable de planifier ses interventions.</p>	
V -	<p>MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : RÉALISER UN PLAN D'ACTION</p> <p>Résultat à atteindre : Distinguer et commencer à exercer des éléments du processus d'intervention.</p>	
VI-	<p>S'INITIER À L'INTERVENTION COLLECTIVE</p> <p>Résultat à atteindre : Se familiariser avec les premières étapes de l'intervention collective.</p>	
VII-	<p>MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : ÉVALUER LES RÉSULTATS DE SON ACTION</p> <p>Résultat à atteindre : Être capable d'identifier les impacts de ses interventions.</p>	
VIII-	<p>LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL</p> <p>Résultat à atteindre : Reconnaître ses forces et ses limites en tant qu'intervenante sociale.</p>	
IX-	<p>LE SAVOIR ETRE</p>	
		TOTAL
		(Le total divisé par 9) RÉSULTAT FINAL

MODÈLE DE CONTRAT PÉDAGOGIQUE DU STAGE II (en individuel et petits groupes)

I. CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LE CONTEXTE ORGANISATIONNEL DU MILIEU D'INTERVENTION

Résultat : Être capable de porter un jugement critique sur l'organisme et ses interventions.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1 - Être en mesure de donner son point de vue sur la cohérence entre les objectifs, les services et les besoins de la population visée.				
2 - Pouvoir donner son point de vue sur la pertinence et l'impact des activités et des services offerts sur la population et les problèmes visés.				
3- Pouvoir faire ressortir les aspects positifs et négatifs des règlements, politiques de l'organisme de même que des conditions de travail des intervenantes.				
TOTAL				
(le total divisé par le nombre d'objectifs spécifiques) MOYENNE				

II. CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LE CONTEXTE COMMUNAUTAIRE ET SOCIOPOLITIQUE DU MILIEU D'INTERVENTION

Résultat à atteindre : Être capable de porter un regard critique sur l'organisation des services de la communauté en fonction des besoins de la population visée ou de la problématique.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1- Être en mesure d'utiliser de façon critique, différenciée et appropriée les ressources et politiques sociales afférentes aux problèmes visés.				
2- Pouvoir communiquer un point de vue sur la pertinence et l'impact des ressources communautaires et des politiques sociales sur la population et les problèmes visés.				
TOTAL				
MOYENNE				

III. MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : IDENTIFIER ET ANALYSER UNE SITUATION PROBLÈME

Résultats à atteindre : 1) Maîtriser le processus d'évaluation psychosociale;
2) maîtriser la rédaction des rapports à produire (dossier du client, rapports).

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1- Pouvoir recueillir les données pertinentes en s'inspirant d'une grille d'évaluation psychosociale tenant compte des différents contextes (personnel, transactionnel, écologique).				
2- Organiser et systématiser les données de manière à dégager des explications selon les outils disponibles.				
3- Être capable de cibler les éléments prioritaires et les principaux enjeux de la situation problème.				
4- Être capable de pondérer l'importance relative de chacun des facteurs en cause.				
5- Être apte à formuler une définition de la situation problème et à exprimer une opinion professionnelle.				
6- Pouvoir justifier le rationnel qui sous-tend le choix des problèmes cibles.				
				TOTAL
				MOYENNE

IV. MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : ÉLABORER UN PLAN D'INTERVENTION

Résultat à atteindre : Maîtriser le processus de la planification de ses interventions.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1 - Élaborer et articuler un plan d'intervention réaliste, opérationnel et adapté à la situation-problème (objectif, moyen, échéancier).				
2- Pouvoir identifier différentes stratégies d'intervention appropriées.				
3- Pouvoir établir avec les acteurs en cause les limites et les paramètres de l'intervention.				

4- Être en mesure de justifier le plan d'action en faisant ressortir le rationnel de son choix et les changements anticipés sur la situation problème.				
5- Pouvoir mentionner les fondements théoriques de son action : - dégager son orientation privilégiée; - la situer en rapport avec les modèles d'intervention en travail social.				
				TOTAL
				MOYENNE

V. MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : RÉALISER UN PLAN D'INTERVENTION

Résultat à atteindre : Faire preuve d'autonomie professionnelle.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1. Maîtriser la mise en application d'un plan d'action en vue d'un changement visé.				
2- Être apte à assumer une prise en charge complète et autonome de l'intervention (de l'établissement du contrat à la cessation de l'intervention).				
3- Choisir et s'approprier une approche.				
4- Savoir utiliser de façon consciente les stratégies et techniques appropriées pour soutenir l'intervention.				
5- Être en mesure de planifier la fin du contrat avec le client.				
				TOTAL
				MOYENNE

VI. SE FAMILIARISER AVEC L'INTERVENTION COLLECTIVE À L'AIDE D'UN PROJET D'AMPLEUR LIMITÉ				
Résultat à atteindre : Avoir collaborer à la réalisation des étapes terminales de l'intervention collective.				
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1 - Établir des liens avec les partenaires.				
2- Participer à l'élaboration d'un plan d'action (objectifs, moyens, échéanciers) et partager les responsabilités avec les partenaires.				
3- Être en mesure d'assumer la responsabilité d'action à l'intérieur du plan d'intervention.				
4- Pouvoir reconnaître quelques stratégies et techniques d'intervention en collectif.				
5- Être en mesure d'identifier les facteurs qui contribuent au changement ou au non-changement.				
				TOTAL
				MOYENNE

VII. MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : ÉVALUER LES RÉSULTATS DE SES ACTIONS				
Résultat à atteindre : Être capable d'identifier les impacts de ses interventions.				
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1 Être en mesure d'évaluer la pertinence et l'impact de ses actions : <ul style="list-style-type: none"> - confronter les résultats atteints avec ceux désirés; - mesurer la nature et le degré de changement par rapport à la situation initiale, et ce, en fonction des objectifs visés, des moyens, stratégies et techniques choisis de l'échéancier fixé; - identifier et expliciter les facteurs de changement ou de non-changement. 				
2- Savoir formuler de nouvelles hypothèses avec les acteurs concernés.				

3- Être capable de modifier si nécessaire le plan d'action.				
4- Relancer l'action.				
				TOTAL
				MOYENNE

VIII. LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Résultat à atteindre : Gérer son auto-développement professionnel .

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1- Faire preuve d'un niveau satisfaisant de compétence, de responsabilité et d'autonomie professionnelles.				
2- Démontrer des habiletés à engager un processus d'intervention qui prend en compte les enjeux et le contexte social de l'intervention sociale.				
3- Démontrer des capacités d'analyser et de fonder son intervention sur des schémas explicatifs.				
4- Savoir reconnaître ses valeurs, son orientation idéologique et leur impact sur ses interventions				
5- Faire preuve de capacités de jugement autocritique et de capacités de modifier sa pratique en conséquence.				
6- Être en mesure de transférer ses connaissances d'une situation à une autre et de les adapter en conséquence.				
7- Pouvoir identifier les signes d'évolution dans son développement professionnel.				
8- Respecter le code de déontologie de la profession.				
9- Être en mesure d'identifier les éléments de l'intervention psychosociale à approfondir après le stage.				
				TOTAL
				MOYENNE

IX. LE SAVOIR ETRE : ATTITUDES ET COMPORTEMENTS DE BASE NÉCESSAIRES À LA RÉUSSITE DU STAGE I				
Résultat à atteindre : Adopter des attitudes et des comportements compatibles avec les valeurs de la profession et les exigences du marché du travail.				
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1- Être capable de s'intégrer à une équipe.				
2- Respecter les intervenants et les clients.				
3- Respecter la philosophie, les politiques et les procédures de l'organisme.				
4- Pouvoir décrire des situations ou rapporter des faits sans porter de jugement sur les personnes.				
5- Faire preuve de motivation face à l'apprentissage.				
6- Faire preuve d'initiative.				
7- Être en mesure de s'adapter aux situations.				
8- Démontrer une ouverture à la critique constructive sur ses interventions et apporter les correctifs si nécessaire.				
9- Être en mesure d'identifier et d'assumer son style de leadership.				
10- Faire preuve d'authenticité, d'intégrité.				
11- Être en mesure de mettre en place des moyens pour respecter ses limites et éviter l'épuisement professionnel.				
				TOTAL
				MOYENNE

**COMPILATION
STAGE II**

OBJECTIFS GÉNÉRAUX		RÉSULTAT Note sur 5
I -	CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LE CONTEXTE ORGANISATIONNEL DU MILIEU D'INTERVENTION Résultat : Être capable de porter un jugement critique sur l'organisme et ses interventions.	
II -	CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LE CONTEXTE COMMUNAUTAIRE DU MILIEU D'INTERVENTION Résultat à atteindre : Être capable de porter un regard critique sur l'organisation des services de la communauté en fonction des besoins de la population visée ou de la problématique.	
III -	MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : IDENTIFIER ET ANALYSER UNE SITUATION PROBLÈME Résultats à atteindre : 1) Maîtriser le processus d'évaluation psychosociale; 2) maîtriser la rédaction des rapports à produire (dossier du client, rapports).	
IV -	MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : ÉLABORER UN PLAN D'INTERVENTION Résultat à atteindre : Maîtriser le processus de la planification de ses interventions.	
V -	MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : RÉALISER UN PLAN D'ACTION Résultat à atteindre : Faire preuve d'autonomie professionnelle.	
VI -	SE FAMILIARISER AVEC L'INTERVENTION COLLECTIVE À L'AIDE D'UN PROJET D'AMPLEUR LIMITÉ Résultat à atteindre : Collaborer à la réalisation des étapes terminales de l'intervention collective.	
VII -	MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : ÉVALUER LES RÉSULTATS DE SON ACTION Résultat à atteindre : Être capable d'identifier les impacts de ses interventions.	
VIII -	LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL Résultat à atteindre : Gérer son auto-développement professionnel.	
IX -	LE SAVOIR ÊTRE Résultat à atteindre : Adopter des attitudes et des comportements compatibles avec les valeurs de la profession et les exigences du marché du travail.	
	TOTAL	
	(Le total divisé par 9) RÉSULTAT FINAL	

MODÈLE DE CONTRAT PÉDAGOGIQUE DU STAGE I (en collectif)

I. CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LE CONTEXTE ORGANISATIONNEL DU MILIEU D'INTERVENTION				
Résultats à atteindre :		1) Être capable de définir la mission, les objectifs et la structure interne de l'organisme; 2) Bien cerner le domaine dans lequel l'étudiante fait son stage.		
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1 - Être en mesure d'expliquer l'historique de l'organisme.	- Information auprès de ma superviseure et des autres intervenantes - Lectures sur les informations concernant l'organisme	- Résumé écrit dans lequel les principaux événements ayant marqué la vie de l'organisme depuis sa création sont identifiés.	- Les deux premières semaines de stage	
2 - Pouvoir nommer les principales orientations de l'organisme : buts, objectifs, conception des besoins et des problèmes de la population visée.	- Lecture du rapport annuel, des statuts et règlements de l'organisme, et autres documents administratifs désignés par ma répondante.	- résumé écrit ou oral, présentant la mission et les objectifs de l'organisme et ce qui caractérise l'organisme de stage concernant la vision des besoins des usagers et de leurs principaux problèmes.	- Les deux premières semaines de stage	
3- Pouvoir décrire les pratiques (services ou activités offertes, modèles d'intervention) de l'organisme.	- Discussions avec ma superviseure et d'autres intervenantes sur les pratiques cliniques de l'établissement	- Résumé écrit ou oral présentant les principales caractéristiques des services, des activités offertes et des modèles d'intervention adoptés par l'organisation.	- Avant la mi-stage	
4- Pouvoir expliquer l'organisation interne de l'organisme de stage (la structure de fonctionnement, les niveaux d'instances décisionnelles).	- Lecture de l'organigramme et des informations institutionnelles	- Synthèse orale à ma superviseure de l'organigramme de l'organisme faisant ressortir les fonctions des différentes instances décisionnelles.	- Après quatre semaines de stage	
5- Pouvoir nommer les rôles et fonctions des principaux acteurs en présence de même que les types de travailleuses et leurs conditions de travail.	- Échanges avec ma superviseure et les intervenantes	- Résumé écrit dans lequel les procédures et politiques de l'organisme, le type de travailleuses et leurs conditions de travail sont expliqués.	- Avant la mi-stage	
6- Identifier mes rôles, mes tâches, mes fonctions à l'intérieur du service ou de l'organisme.				
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
				TOTAL
				MOYENNE

II. CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LE CONTEXTE COMMUNAUTAIRE ET SOCIOPOLITIQUE DU MILIEU D'INTERVENTION				
Résultats à atteindre : 1) Connaître les buts, les objectifs et les activités des organisations de la communauté utiles aux fonctions de la stagiaire; 2) Dresser un portrait sommaire de la communauté et de la population visée par le stage.				
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1- Être en mesure de décrire les caractéristiques socioéconomiques démographiques de la communauté desservie par l'organisme.				
2- Pouvoir nommer les ressources communautaires, sociales et politiques du milieu en lien avec le stage.				
3- Pouvoir identifier les principales caractéristiques de la population visée : besoins, sexe, conditions sociales, économiques, politiques, culturelles et environnementales.				
4- Être en mesure de faire ressortir les principales composantes des politiques sociales reliées à la population visée.				
5- Pouvoir nommer certaines conséquences des conditions socioéconomiques et des politiques sociales sur les populations concernées.				
				TOTAL
				MOYENNE

III. MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : IDENTIFIER ET ANALYSER UNE SITUATION PROBLÈME				
Résultat à atteindre : Être capable d'intégrer les éléments nécessaires à la réalisation d'un mandat.				
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1- Être capable de recueillir les données pertinentes pour la réalisation du mandat.				
2- Être en mesure d'organiser et de systématiser les données pour mieux en saisir les liens.				
3- Pouvoir identifier les acteurs en présence.				
4- Être capable d'identifier les éléments prioritaires.				

5- Pouvoir établir si la situation suscite un degré de mobilisation important.				
				TOTAL
				MOYENNE

IV. MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : ÉLABORER UN PLAN D'INTERVENTION AVEC ENCADREMENT

Résultat à atteindre : Être capable de planifier ses interventions pour la réalisation d'un mandat.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1- Pouvoir identifier des interventions ou actions déjà réalisées touchant la même réalité ou le même mandat.				
2- Pouvoir évaluer le réalisme et la faisabilité locale de ces projets ou types d'activités.				
3. Être capable de définir les objectifs du projet à court et à moyen terme.				
4- Être en mesure d'identifier des moyens cohérents aux objectifs visés (échancier).				
5- Savoir repérer des partenaires pouvant contribuer à la mise en place du projet.				
6- Être en mesure de partager les responsabilités et les rôles avec les membres du projet.				
7- Être en mesure d'identifier les interventions à réaliser avec les membres du projet.				
8- Prévoir un processus d'évaluation de la démarche du projet.				
				TOTAL
				MOYENNE

V. MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : RÉALISER UN PLAN D'INTERVENTION EN COLLABORATION AVEC UNE AUTRE INTERVENANTE OU SUPERVISEURE

Résultat à atteindre : Distinguer et commencer à exercer des éléments du processus d'intervention.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1- Être en mesure d'identifier les attentes et la culture des personnes et des partenaires associés au projet.				

2- Être capable d'établir un contrat clair avec les partenaires.				
3- Être en mesure de proposer des moyens et des stratégies adaptés à la situation.				
4- Pouvoir communiquer la raison d'être des activités dont elle assume la responsabilité.				
5- Pouvoir nommer des actions servant à susciter, maintenir et renforcer la motivation et la mobilisation des partenaires.				
6- Pouvoir identifier les habiletés nécessaires à la préparation et au bon déroulement des rencontres, des réunions et des assemblées.				
7- Pouvoir nommer et appliquer quelques stratégies et techniques d'intervention.				
				TOTAL
				MOYENNE

VI. S'INITIER À L'INTERVENTION INDIVIDUELLE				
Résultat à atteindre : Être en mesure de se familiariser à l'intervention individuelle sur un nombre limité de dossiers.				
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1- Identifier un ou des usagers qui pourraient bénéficier d'une intervention individuelle.				
2- Être capable de recueillir les données pertinentes sur la situation problème vécue par l'utilisateur.				
3- Pouvoir identifier les stratégies et les techniques d'intervention individuelle.				
4- Collaborer à l'élaboration d'un plan d'intervention.				
				TOTAL
				MOYENNE

VII. MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : ÉVALUER LES RÉSULTATS DE SES ACTIONS				
Résultat à atteindre : Être en mesure d'évaluer l'intervention réalisée et l'impact de ses interventions personnelles.				
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1- Être en mesure d'identifier les éléments de réussite ou d'échec des différentes actions posées en lien avec le plan d'action.				
2- Pouvoir nommer les facteurs personnels ou contextuels qui ont contribué au succès ou à l'échec des différentes actions posées.				
3- Identifier certains changements ou gains obtenus face à la situation initiale.				
4- Être en mesure d'émettre des recommandations.				
5- Être en mesure de relancer l'action si nécessaire.				
				TOTAL
				MOYENNE
VIII. LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL				
Résultat à atteindre : Reconnaître ses forces et ses limites en tant qu'intervenante sociale.				
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1- Pouvoir identifier ses acquis et difficultés comme intervenante, et ce, en fonction des objectifs inclus dans le contrat pédagogique.				
2- Identifier les forces et les faiblesses personnelles utiles ou limitatives à ses interventions.				
3- Pouvoir nommer ses valeurs, ses croyances, son orientation idéologique, et leur implication dans son action.				
4- Être en mesure d'indiquer l'orientation de son second stage : objectifs, moyens en fonction de l'évaluation du premier stage.				
				TOTAL
				MOYENNE

IX. LE SAVOIR ETRE : ATTITUDES ET COMPORTEMENTS DE BASE NÉCESSAIRES À LA RÉUSSITE DU STAGE I				
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1- S'intégrer à une équipe.				
2- Respecter les intervenants et les clients.				
3- Être en mesure d'appliquer la philosophie, les politiques et les procédures de l'organisme.				
4- Pouvoir décrire des situations ou rapporter des faits sans porter de jugement sur les personnes.				
5- Faire preuve de motivation face à l'apprentissage.				
6- Faire preuve d'initiative.				
7- Démontrer une capacité à s'adapter aux situations.				
8- Démontrer une ouverture à la critique constructive et apporter les correctifs si nécessaire.				
				TOTAL
				MOYENNE

**COMPILATION
STAGE I**

OBJECTIFS GÉNÉRAUX		RÉSULTAT Note sur 5
I -	<p>CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LE CONTEXTE ORGANISATIONNEL DU MILIEU D'INTERVENTION</p> <p>Résultats à atteindre : 1) Être capable de définir la mission, les objectifs et la structure interne de l'organisme; 2) Bien cerner le domaine dans lequel l'étudiante fait son stage.</p>	
II -	<p>CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LE CONTEXTE COMMUNAUTAIRE DU MILIEU D'INTERVENTION</p> <p>Résultats à atteindre : 1) Connaître les buts, les objectifs et les activités des organisations de la communauté utiles aux fonctions de la stagiaire; 2) Dresser un portrait sommaire de la communauté et de la population visée par le stage.</p>	
III -	<p>MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : IDENTIFIER ET ANALYSER UNE SITUATION PROBLÈME</p> <p>Résultat à atteindre : Être capable d'intégrer les éléments nécessaires à la réalisation d'un mandat.</p>	
IV -	<p>MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : ÉLABORER UN PLAN D'INTERVENTION</p> <p>Résultat à atteindre : Être capable de planifier ses interventions pour la réalisation d'un mandat.</p>	
V -	<p>MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : RÉALISER UN PLAN D'ACTION</p> <p>Résultat à atteindre : Distinguer et commencer à exercer des éléments du processus d'intervention.</p>	
VI -	<p>VI- S'INITIER À L'INTERVENTION INDIVIDUELLE</p> <p>Résultat à atteindre : Être en mesure de se familiariser à l'intervention individuelle sur un nombre limité de dossiers.</p>	
VII -	<p>MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : ÉVALUER LES RÉSULTATS DE SON ACTION</p> <p>Résultat à atteindre : Être en mesure d'évaluer l'intervention réalisée et l'impact de ses interventions personnelles.</p>	
VIII -	<p>LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL</p> <p>Résultat à atteindre : Reconnaître ses forces et ses limites en tant qu'intervenante sociale.</p>	
IX -	<p>LE SAVOIR ETRE</p>	
	TOTAL	
	(Le total divisé par 9) RÉSULTAT FINAL	

MODÈLE DE CONTRAT PÉDAGOGIQUE DU STAGE II (en collectif)

I. CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LE CONTEXTE ORGANISATIONNEL DU MILIEU D'INTERVENTION				
Résultat : Être capable de porter un regard critique sur l'organisme et ses interventions				
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1 - Être en mesure de donner son point de vue sur la cohérence entre les objectifs, les services et les besoins de la population visée.				
2 - Pouvoir donner son point de vue sur la pertinence et l'impact des activités et des services offerts sur la population et les problèmes visés.				
3- Pouvoir faire ressortir les aspects positifs et négatifs des règlements, politiques de l'organisme de même que des conditions de travail des intervenantes.				
				TOTAL
				(le total divisé par le nombre d'objectifs spécifiques)MOYENNE

II. CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LE CONTEXTE COMMUNAUTAIRE DU MILIEU D'INTERVENTION				
Résultat à atteindre : Être capable de porter un regard critique sur l'organisation des services de la communauté en fonction des besoins de la population visée ou de la problématique.				
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1- Être en mesure d'utiliser de façon critique, différenciée et appropriée les ressources et politiques sociales afférentes aux problèmes visés.				
2- Pouvoir communiquer un point de vue sur la pertinence et l'impact des ressources communautaires et des politiques sociales sur la population et les problèmes visés.				
				TOTAL
				MOYENNE

III. MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : IDENTIFIER ET ANALYSER UNE SITUATION PROBLÈME				
Résultat à atteindre : Maîtriser l'ensemble des données pertinentes à l'analyse de situations.				
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1- Pouvoir recueillir les données pertinentes pour la réalisation du mandat.				
2- Pouvoir organiser et systématiser les données de manière à dégager des explications et des pistes de solutions.				
3- Être en mesure d'établir des liens entre les problèmes et les enjeux socio-politiques de la communauté.				
4- Pouvoir identifier les acteurs en présence et les enjeux portés par chacun.				
5- Pondérer l'importance du problème et de chacun des facteurs en cause.				
6- Pouvoir communiquer un point de vue personnel sur la situation problématique.				
7- Être capable d'évaluer la mobilisation du milieu face aux problèmes retenus.				
				TOTAL
				MOYENNE

IV. MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : ÉLABORER UN PLAN D'INTERVENTION				
Résultat à atteindre : Maîtriser le processus de la planification des interventions en collaboration avec les acteurs impliqués.				
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1- Être en mesure d'élaborer des objectifs d'intervention réalistes, opérationnels et adaptés au mandat.				
2- Être capable de proposer des moyens cohérents aux objectifs visés.				
3- Identifier les ressources nécessaires à la réalisation du plan d'action.				
4- être capable d'établir avec les acteurs en cause les rôles et responsabilités de chacun.				

5- Savoir préciser un échéancier.				
6 Être en mesure d'expliquer le plan d'action . le rationnel de son choix . l'impact en terme de changement sur la situation problème.				
7- Pouvoir expliquer les mécanismes théoriques de la démarche et du projet.				
8- Pouvoir nommer les fondements théoriques de son action . dégager son orientation privilégiée; . la situer en rapport avec les modèles d'intervention en intervention collective.				
				TOTAL
				MOYENNE

V. MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE :RÉALISER UN PLAN D'ACTION

Résultat à atteindre : Maîtriser l'application du plan d'action en vue des changements désirés.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1- Être en mesure de susciter, maintenir et renforcer la motivation et la mobilisation des partenaires.				
2- Savoir utiliser des moyens et des stratégies adaptés à la situation et aux changements désirés.				
3- Respecter les attentes et la culture des personnes et partenaires associés au projet.				
4- Être en mesure d'expliquer la pertinence des activités dont elle assume la responsabilité.				
5- Développer une approche personnelle d'intervention.				
6- Être en mesure d'assurer une prise en charge complète et autonome d'activités ou de projets.				
7- Prévoir et planifier son départ du groupe ou du projet.				
				TOTAL
				MOYENNE

VI. SE FAMILIARISER AVEC L'INTERVENTION INDIVIDUELLE OU DE PETIT GROUPE SUR UN NOMBRE LIMITÉ DE DOSSIERS				
Résultat à atteindre : Collaborer à la réalisation des étapes terminales de l'intervention individuelle.				
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1 –En entrevue individuelle , être en mesure de recueillir les données pertinentes sur la situation problème.				
2 - Être capable d'organiser et systématiser les données pour en saisir les liens.				
3- Pouvoir identifier les éléments prioritaires et partager son analyse de la situation problème.				
4- Collaborer à l'application d'un plan d'intervention avec le client (objectifs, indicateurs d'atteinte des objectifs, moyens, échéancier) en vue d'établir un contrat clair.				
5- Savoir reconnaître quelques stratégies et techniques d'intervention individuelle.				
6- Pouvoir identifier les facteurs qui contribuent au changement au non changement.				
7- Pouvoir nommer ses valeurs, ses croyances, ses attitudes, ses visions de l'intervention individuelle et leurs implications dans son action.				
8- Pouvoir nommer ses forces et les points à améliorer en intervention individuelle.				
				TOTAL
				MOYENNE

VII. LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL				
Résultat à atteindre : Gérer on auto-développement professionnel.				
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1- Démontrer un niveau satisfaisant de maîtrise du processus d'intervention sociale collective.				

2- Faire preuve d'un niveau satisfaisant de compétence et de responsabilité et d'autonomie professionnelles.				
3- Démontrer des habiletés à engager un processus d'intervention qui prend en compte les enjeux et le contexte social de l'intervention sociale.				
4- Démontrer des capacités d'analyser et de fonder son intervention sur des schémas explicatifs.				
5- Savoir reconnaître ses valeurs, son orientation idéologique et leur impact sur ses interventions.				
6- Faire preuve de capacités de jugement autocritique et de capacités de modifier sa pratique en conséquence.				
7- Être en mesure de transférer ses connaissances d'une situation à une autre et de les adapter en conséquence.				
8- Respecter le code de déontologie de la profession.				
9- Identifier les éléments de l'intervention collective à approfondir après le stage.				
				TOTAL
				MOYENNE

IX. LE SAVOIR ETRE : ATTITUDES ET COMPORTEMENTS DE BASE NÉCESSAIRES À LA RÉUSSITE DU STAGE I

Résultat à atteindre : Adopter des attitudes et des comportements compatibles avec les valeurs de la profession et les exigences du marché du travail.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS DE MESURE	ÉCHÉANCIERS	COMMENTAIRES/ÉVALUATION
1- Pouvoir nommer les signes d'intégration à l'équipe.				
2- Respecter les intervenants et les clients.				
3- Respecter la philosophie, les politiques et les procédures de l'organisme.				
4- Pouvoir décrire des situations ou rapporter des faits sans porter de jugement sur les personnes.				
5- Faire preuve de motivation face à l'apprentissage.				

6- Faire preuve d'initiative.				
7- Être en mesure de s'adapter aux situations.				
8- Démontrer une ouverture à la critique constructive sur ses interventions et avoir apporté les correctifs si nécessaire.				
9- Identifier et assumer son style de leadership.				
10- Faire preuve d'authenticité, d'intégrité.				
11- Être en mesure de mettre en place des moyens pour respecter ses limites et éviter l'épuisement professionnel.				
				TOTAL
				MOYENNE

**COMPILATION
STAGE II**

OBJECTIFS GÉNÉRAUX		RÉSULTAT Note sur 5
I -	<p>CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LE CONTEXTE ORGANISATIONNEL DU MILIEU D'INTERVENTION</p> <p>Résultat à atteindre : Être capable de porter un regard critique sur l'organisme et ses interventions.</p>	
II -	<p>CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LE CONTEXTE COMMUNAUTAIRE DU MILIEU D'INTERVENTION</p> <p>Résultat à atteindre : Être capable de porter un regard critique sur l'organisation des services de la communauté en fonction des besoins de la population visée ou de la problématique.</p>	
III -	<p>MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : IDENTIFIER ET ANALYSER UNE SITUATION PROBLÈME</p> <p>Résultat à atteindre : Maîtriser l'ensemble des données pertinentes à l'analyse de situations.</p>	
IV -	<p>MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : ÉLABORER UN PLAN D'INTERVENTION</p> <p>Résultat à atteindre : Maîtriser le processus de la planification des interventions en collaboration avec les acteurs impliqués.</p>	
V -	<p>Résultat à atteindre : Maîtriser l'application du plan d'action en vue des changements désirés.</p>	
VI	<p>SE FAMILIARISER AVEC L'INTERVENTION INDIVIDUELLE OU DE PETIT GROUPE SUR UN NOMBRE LIMITÉ DE DOSSIERS</p> <p>Résultat à atteindre : Collaborer à la réalisation des étapes terminales de l'intervention individuelle.</p>	
VII -	<p>MAÎTRISER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE : ÉVALUER LES RÉSULTATS DE SON ACTION</p> <p>Résultat à atteindre : Être capable d'évaluer les impacts de ses actions et de l'intervention.</p>	

VIII -	LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET PERSONNEL Résultat à atteindre : Gérer on auto-développement professionnel.	
IX -	LE SAVOIR ETRE Résultat à atteindre : Adopter des attitudes et des comportements compatibles avec les valeurs de la profession et les exigences du marché du travail.	
	TOTAL	
	(Le total divisé par 9) RÉSULTAT FINAL	

L'ACCEPTATION MUTUELLE DU CONTRAT

Les signatures confirment que le contrat pédagogique a fait l'objet d'une entente entre la stagiaire et la superviseure.

_____	_____	_____	_____
Stagiaire	Date	Superviseure	Date
_____	_____		
Professeur responsable	Date		

ANNEXE 3

L'ÉVALUATION MI-STAGE I

L'ÉVALUATION MI-STAGE I

L'ÉVALUATION MI-STAGE I

Nom de la stagiaire	Code permanent

Adresse	Téléphone

Sigle du cours/stage	Session

Stage: du		au		Nbre jours/sem.	
-----------	--	----	--	-----------------	--

	Privée	
Nom de la superviseure	Institutionnelle	

Téléphone

Organisme d'accueil	Secteur

Adresse du lieu de stage	Téléphone

Nom de la répondante	Téléphone

1. LA STAGIAIRE COMPLETE CETTE ÉVALUATION ET LA PRÉSENTE ENSUITE À SA SUPERVISEURE.

Objectifs à atteindre	Satis- faisant	Éprouve des difficultés (décrivez brièvement)	Si l'étudiante éprouve des difficultés, quels moyens d'action seront mis en place pour atteindre l'objectif
1.1. Intégration de la stagiaire au sein de l'organisme et l'équipe de travail			
1.2. Connaissance du milieu d'intervention (qui fait quoi et pourquoi)			
1.3. Connaissance des principales caractéristiques de la clientèle			
1.4. Capacité à donner son point de vue sur les difficultés et besoins du système-client			
1.5. Capacité à entrer en contact avec le système-client			
1.6. Intérêt et motivation dans les situations d'apprentissage			
1.7. Ouverture à la critique constructive			

Commentaires :

2. LE CONTRAT PÉDAGOGIQUE EST FINALISÉ ET CORRESPOND À LA RÉALITÉ DE L'ORGANISME DE STAGE :

Oui	
Non	

Commentaires :

3. L'APPRÉCIATION SOMMAIRE DE LA PREMIERE PARTIE DU STAGE

4. LES ASPECTS PARTICULIERS QUE VOUS DÉSIREZ PORTER À NOTRE ATTENTION

5. LES SIGNATURES

Les signatures signifient que le résultat de l'évaluation a fait l'objet d'une discussion entre la stagiaire et la superviseure.

L'évaluation mi-stage a été discutée et la mention suivante est recommandée

_____	_____	_____	_____
Stagiaire	Date	Superviseure	Date
_____	_____	_____	_____
Professeure de stage	Date	Répondante	Date

ANNEXE 4

L'ÉVALUATION FINALE DU STAGE I

L'ÉVALUATION FINALE DU STAGE I

Nom de la stagiaire	Code permanent

Adresse	Téléphone

Sigle du cours/stage	Session

Stage: du		au		Nbre jours/sem.	
-----------	--	----	--	-----------------	--

	Privée	
Nom de la superviseure	Institutionnelle	

Téléphone

Organisme d'accueil	Secteur

Adresse du lieu de stage	Téléphone

Nom de la répondante	Téléphone

LA STAGIAIRE COMPLETE CETTE ÉVALUATION ET LA PRÉSENTE ENSUITE À SA SUPERVISEURE QUI AJOUTE SES COMMENTAIRES.

1. BREVE DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DU STAGE I

1.1 Les activités d'intervention: prise en charge de cas, dossier, projets, autres: nombre et nature des activités

1.2 Les activités de formation/information: rencontres thématiques, orientations, discussion de cas, dossier

1.3 Les activités connexes: réunions administratives

2. L'ÉVALUATION DES ACQUISITIONS RÉALISÉES EN STAGE

2.1 Identifiez et précisez la nature et le niveau des acquis et des difficultés en vous référant au continuum élaborée à la page 72.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	NIVEAU D'ATTEINTE / 5
1- La connaissance du contexte organisationnel de l'organisme	
2- La connaissance du contexte communautaire de l'organisme	
3- La connaissance et l'application du processus d'intervention sociale: identifier et analyser une situation-problème	
4- Élaborer un plan d'intervention	
5- Réaliser un plan d'action avec une autre intervenante	
6- S'initier à l'approche individuelle, de groupe ou collective	
7- Évaluer les résultats de son action	
8- Le développement professionnel	
9- Le savoir être	

2.2 Indiquez l'apport précis des diverses activités d'apprentissage à vos acquisitions professionnelles et personnelles

2.3 Identifiez vos principales forces

2.4 Identifiez vos principales difficultés

3. ÉVALUATION DES MOYENS POUR ATTEINDRE VOS OBJECTIFS

3.1 Les activités d'apprentissage

1- Est-ce que les activités négociées en début de stage ont été respectées? Si non, pourquoi?

2- Quelles ont été les activités les plus significatives pour vos apprentissages ?

3- Quelles limites et contraintes avez-vous rencontrées en rapport avec les activités ?

3.2 La supervision

1- Un brève description des activités de supervision (les traits dominants du contenu)

2- Les moyens d'apprentissage

3- La préparation, la fréquence et la durée de la supervision

4- Est-ce que les ententes négociées en début de stage ont toutes été respectées ? S'il y a eu des modifications, précisez-en les motifs

5- Quelles limites, contraintes et difficultés avez-vous rencontrées en rapport avec la supervision? Précisez

3.3 Les ressources humaines et matérielles. Décrivez brièvement

1- Les ressources matérielles mises à votre disposition: espaces physiques, documents, etc.

2- Le soutien des travailleuses sociales et des autres intervenantes de l'organisme à votre intégration et à vos apprentissages

3- Le climat de travail et le degré de réceptivité du milieu à la fonction de stagiaire

4- Les aspects positifs des ressources et des conditions de l'organisme en terme de support à votre intégration et à vos apprentissages

5- Les aspects négatifs: les contraintes, limites et difficultés rencontrées

3.4 Le support de l'université

1- Quelle appréciation faites-vous des mécanismes de support mis à votre disposition pour la réalisation de votre stage ?

	SUFFISANT	INSUFFISANT
Les rencontres collectives d'orientation		
Les rencontres individuelles		
L'information (documents-outils)		
La disponibilité de la professeure responsable de stage		
Le cours de séminaire de stage		
Autre		

2- Quelles limites, contraintes et difficultés avez-vous rencontrées ?

4. L'APPRÉCIATION GLOBALE DU STAGE I

4.1 Précisez la nature et le degré de votre satisfaction ou de votre insatisfaction par rapport à l'expérience du stage I

5. L'ORIENTATION DU STAGE II

5.1 Identifiez pour le stage II les éléments

1- À consolider

2- À développer

5.2 Indiquez les ajustements nécessaires à effectuer aux plans des moyens pour le stage II

MOYENS	AJUSTEMENTS
Activités de stage	
Supervision	
Outils d'apprentissage	
Ressources humaines	
Ressources matérielles	
Autres	

8. LES SIGNATURES

Les signatures signifient que la stagiaire et la superviseure ont pris connaissance de leur évaluation respective et en ont discuté.

L'évaluation finale a été discutée et la mention suivante est recommandée pour le stage I:

_____	_____	_____	_____
Stagiaire	Date	Superviseure	Date
_____	_____	_____	_____
Professeure responsable	Date	Répondante (s'il y a lieu)	Date

ANNEXE 5

L'ÉVALUATION MI-STAGE II

L'ÉVALUATION MI-STAGE 2

Nom de la stagiaire	Code permanent

Adresse	Téléphone

Sigle du cours/stage	Session

Stage: du		au		Nbre jours/sem.	
-----------	--	----	--	-----------------	--

	Privée	
Nom de la superviseure	Institutionnelle	

Téléphone

Organisme d'accueil	Secteur

Adresse du lieu de stage	Téléphone

Nom de la répondante	Téléphone

1. LA STAGIAIRE COMPLETE CETTE ÉVALUATION ET LA PRÉSENTE ENSUITE À SA SUPERVISEURE.

Objectifs à atteindre	Dépasse les objectifs fixés	Évolue normale-ment	Éprouve des difficultés	Démontre une incapacité
1.1. Connaître le contexte organisationnel du milieu				
1.2. Connaître le contexte communautaire du milieu				
1.3. Connaître et appliquer le processus d'intervention sociale : identifier et analyser une situation problème				
1.4. Élaborer un plan d'intervention				
1.5. Réaliser un plan d'action				
1.6. Se familiariser avec la méthode d'intervention de la mineure				
1.7. Évaluer les résultats de son action				
1.8. le développement professionnel				
1.9. Le savoir être				
1.10. Intérêt et motivation dans les situations d'apprentissage				
1.11. Ouverture à la critique constructive				

Commentaires :

2. LES OBJECTIFS DU CONTRAT PÉDAGOGIQUE ONT ÉTÉ :

Maintenus	
Modifiés	

S'il y a eu des modifications, précisez lesquelles :

3. LES MOYENS D'APPRENTISSAGE ONT ÉTÉ :

Maintenus	
Modifiés	

S'il y a eu des modifications, précisez lesquelles :

4. L'APPRÉCIATION SOMMAIRE DE LA PREMIERE PARTIE DU STAGE

5. LES ASPECTS PARTICULIERS QUE VOUS DÉSIREZ PORTER À NOTRE ATTENTION

6. LES SIGNATURES

Les signatures signifient que le résultat de l'évaluation a fait l'objet d'une discussion entre la stagiaire et la superviseure.

L'évaluation mi-stage a été discutée et la mention suivante est recommandée

_____	_____	_____	_____
Stagiaire	Date	Superviseure	Date
_____	_____	_____	_____
Professeure de stage	Date	Répondante	Date

ANNEXE 6

L'ÉVALUATION FINALE DU STAGE II

L'ÉVALUATION FINALE DU STAGE II

Nom de la stagiaire	Code permanent

Adresse	Téléphone

Sigle du cours/stage	Session

Stage: du		au		Nbre jours/sem.	
-----------	--	----	--	-----------------	--

	Privée	
Nom de la superviseure	Institutionnelle	

Téléphone

Organisme d'accueil	Secteur

Adresse du lieu de stage	Téléphone

Nom de la répondante	Téléphone

LA STAGIAIRE COMPLETE CETTE ÉVALUATION ET LA PRÉSENTE ENSUITE À SA SUPERVISEURE QUI AJOUTE SES COMMENTAIRES

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DU STAGE II

1.1 Les activités d'intervention: prise en charge de cas, dossier, projets, autres: nombre et nature des activités

1.2 Les activités de formation/information: rencontres thématiques, orientations, discussion de cas, dossier

1.3 Les activités connexes: réunions administratives

2. L'ÉVALUATION DES ACQUISITIONS RÉALISÉES AU STAGE II

2.1 Identifiez et précisez la nature et le niveau des acquis et des difficultés en vous référant au continuum élaboré à la page 72.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	NIVEAU D'ATTEINTE / 5
1- La connaissance du contexte organisationnel de l'organisme	
2- La connaissance du contexte communautaire de l'organisme	
3- La connaissance et l'application du processus d'intervention sociale: identifier et analyser une situation-problème	
4- Élaborer un plan d'intervention	
5- Réaliser un plan d'action avec une autre intervenante	
6- Se familiariser avec l'approche individuelle, de groupe ou collective	
7- Évaluer les résultats de son action	
8- Le développement professionnel	
9- Le savoir être	

2.2 Indiquez l'apport précis des diverses activités d'apprentissage à vos acquisitions professionnelles et personnelles

2.3 Identifiez vos principales forces

2.4 Identifiez vos principales difficultés

3. ÉVALUATION DES MOYENS POUR ATTEINDRE VOS OBJECTIFS

3.1 Les activités d'apprentissage

1- Est-ce que toutes les activités négociées en début de stage ont été respectées ? Si non, pourquoi ?

2- Quelles ont été les activités les plus significatives en termes d'apport à vos apprentissages ?

3- Quelles limites et contraintes avez-vous rencontrées en rapport avec les activités ?

3.2 La supervision

1- Un brève description des activités de supervision (les traits dominants du contenu)

2- Les outils d'apprentissage

3- La préparation, la fréquence et la durée de la supervision

4- Est-ce que toutes les ententes négociées en début de stage ont été respectées ? S'il y a eu des modifications, précisez-en les motifs

5- Quelles limites, contraintes et difficultés avez-vous rencontrées en rapport avec la supervision ?
Précisez

3.3 Les ressources humaines et matérielles. Décrivez brièvement

1- Les ressources matérielles mises à votre disposition: espaces physiques, documents, etc.

2- Le soutien des travailleuses sociales et des autres intervenantes de l'organisme à votre intégration et à vos apprentissages

3- Le climat de travail et le degré de réceptivité du milieu à la fonction de stagiaire

4- Les aspects positifs des ressources et des conditions de l'organisme en terme de support à votre intégration et à vos apprentissages

5- Les aspects négatifs: les contraintes, limites et difficultés rencontrées

3.4 Le support de l'université

1- Quelle appréciation faites-vous des mécanismes de support mis à votre disposition pour la réalisation de votre stage ?

	SUFFISANT	INSUFFISANT
Les rencontres collectives d'orientation		
Les rencontres individuelles		
L'information (documents-outils)		
La disponibilité du professeur responsable de stage		
Le cours de séminaire de stage		
Autre		

2- Quelles limites, contraintes et difficultés avez-vous rencontrées ?

4. L'APPRÉCIATION GLOBALE DU STAGE II

4.1 Précisez la nature et le degré de votre satisfaction ou de votre insatisfaction par rapport à l'expérience du stage II

5- APPROFONDISSEMENT PROFESSIONNEL DANS LE FUTUR. INDIQUER LES ÉLÉMENTS À PARFAIRE AU PLAN PROFESSIONNEL.

6. LE LIEN UNIVERSITÉ-MILIEU DE STAGE

6.1 De ce que vous avez reçu comme enseignement à l'université qu'est-ce qui vous a été spécialement utile dans vos stages ?

6.2 Qu'est-ce qui vous aurait été utile pour faire un meilleur stage ?

6.3 Vous recommandez le lieu de stage pour une future utilisation ?

Sans hésitation	
Avec les réserves suivantes	

6.4 Si vous ne recommandez pas le lieu de stage pour une future utilisation précisez-en les motifs:

9. LES SIGNATURES

Les signatures signifient que la stagiaire et la superviseure ont pris connaissance de leur évaluation respective et en ont discuté.

L'évaluation a été discutée et la mention suivante est recommandée pour le stage II:

_____	_____	_____	_____
Stagiaire	Date	Superviseure	Date
_____	_____	_____	_____
Professeure responsable	Date	Répondante (s'il y a lieu)	Date

ANNEXE 7

LA GRILLE D'ÉVALUATION HEBDOMADAIRE

voir document annexe 7

LA GRILLE D'ÉVALUATION HEBDOMADAIRE

Ce que j'ai fait (activités d'apprentissages)	Ce que j'ai appris	Difficultés rencontrées	Orientation des apprentissages	Réflexions et questions

ANNEXE 8

LE PROGRAMME DE BACCALAURÉAT

EN TRAVAIL SOCIAL

7798 Baccalauréat en travail social

RESPONSABLE : Danielle Maltais (545-5011, poste 5284)

MODULE : Intervention sociale

TÉLÉPHONE : (418) 545-5011, Poste 5272

ADRESSE ÉLECTRONIQUE : m_intervention-sociale@uqac.ca

GRADE : Bachelier en travail social, B.T.S.

Présentation du programme

À l'aube du 3e millénaire, la formation des futures praticiennes en travail social se veut solide et polyvalente en regard des trois champs de pratique spécifiques à la profession.

Le Baccalauréat en travail social de l'UQAC, offert depuis 1988 par extension et à partir de 1994 en propre, a toujours su rester proche de la pratique, s'adapter aux besoins et aux défis posés par les nouvelles réalités sociales.

Le programme de Baccalauréat en travail social a pour mission de former des professionnelles qui seront capables d'oeuvrer dans tous les domaines du travail social. Elles devront pouvoir contribuer au projet de changement social de leur milieu et être à la hauteur des défis actuels. Il a pour objectif de favoriser la formation de travailleuses sociales critiques qui, dans cette perspective de changement social, axent leurs analyses et leurs interventions sur l'interaction fondamentale entre l'individu, les groupes, les collectivités et les structures sociales. Il favorise l'acquisition à la fois d'une capacité d'analyse et d'une capacité d'intervention que les stages donneront l'occasion de mettre en pratique.

Par ailleurs, conscient de la nécessité d'une ouverture au monde, le programme permet: une mobilité professionnelle nord-américaine grâce à son accréditation par l'Association canadienne des écoles de service social (ACCESS). Il offre aussi l'opportunité d'effectuer un séjour d'un trimestre à l'Université McGill pour une étudiante qui veut parfaire ses connaissances de la langue anglaise ou encore des stages à l'étranger, principalement en terre africaine.

Dans ce programme, l'étudiante complète sa formation par un stage intensif dans un milieu de pratique durant sa dernière année d'études.

Objectifs

Le programme de Baccalauréat en travail social a pour mission de former des professionnelles qui seront capables d'oeuvrer dans tous les domaines du travail social. Elles devront pouvoir contribuer au projet de changement social de leur milieu et être à la hauteur des défis actuels. Il a pour objectif de favoriser la formation de travailleuses sociales critiques qui, dans cette perspective de changement social, axent leurs analyses et leurs interventions sur l'interaction fondamentale entre l'individu, les groupes, les collectivités et les structures sociales. Il favorise l'acquisition à la fois d'une capacité d'analyse et d'une capacité d'intervention que les stages donneront l'occasion de mettre en pratique. Plus spécifiquement, ce programme vise à développer les savoirs suivants: - Amener à saisir les particularités et la dynamique du fonctionnement des individus, des groupes et des collectivités; habiliter à intervenir auprès de ces derniers dans leurs efforts de prise en charge de leur destinée; connaître les différents lieux d'intervention et les diverses fonctions de la pratique en travail social; connaître les programmes, les politiques, les législations et les réseaux sociaux qui participent au développement individuel et social des individus; développer un savoir être professionnel et les attitudes nécessaires en situation d'intervention.

N.B. Pour être admis à l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec, les étudiants doivent satisfaire aux exigences de celui-ci.

Le programme comporte un tronc commun qui a pour but d'assurer l'acquisition de connaissances de base essentielles pour tous les étudiantes en travail social, indépendamment du choix de leur option. De plus, les cours du tronc commun permettent aux étudiantes de bien comprendre la complémentarité des approches individuelles et collectives et de favoriser un choix éclairé entre les deux options offertes par le programme.

Conditions d'admission

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Ou

Être âgé d'au moins vingt et un ans, posséder des connaissances appropriées et une expérience jugée pertinente(1).

Ou

Avoir réussi un minimum de quinze crédits de niveau universitaire avec un moyenne cumulative d'au moins 2,3/4,3.

(1)Expérience rémunérée ou bénévole en lien avec le travail social. Cette expérience doit être d'une durée équivalente de 2 ans à temps complet dans un organisme public ou communautaire.

Maîtrise du français

Les personnes postulant le grade de bachelier doivent faire la preuve qu'elles possèdent une maîtrise suffisante du français. La réussite à l'épreuve ou au test administrés par le ministère de l'Éducation du Québec aux finissants de collège constitue la preuve d'une telle maîtrise. Lorsque les circonstances l'exigent, l'établissement peut utiliser un test équivalent quant au contenu et aux standards de correction.

Caractéristiques du programme

Le programme d'études est contingenté.

L'admission des étudiants se fait au trimestre d'automne seulement.

Le programme d'études est offert à temps complet et à temps partiel.

N.B. En vertu de l'article 86 du régime des études, les finissants des programmes de cégep de type technique (en travail social) peuvent se faire reconnaître jusqu'à cinq (5) cours en équivalence, à la condition d'avoir conservé, pour les cours de niveau collégial correspondants, une moyenne personnelle supérieure à celle du groupe-cours.

Perspectives professionnelles

Le travailleur social peut travailler pour les services gouvernementaux, les organismes nationaux de développement et de planification, les centres de jeunesse, les centres de réadaptation, les centres hospitaliers de soins de longue durée, les organismes communautaires, les centres locaux de services communautaires, les écoles et les centres hospitaliers. La tâche principale du travailleur social est de chercher à assurer ou améliorer le bien-être autant individuel que collectif.

Études de cycles supérieurs

Ce programme d'études donne normalement accès à des études de maîtrise, notamment à la Maîtrise en travail social de l'Université du Québec à Chicoutimi.

Règlements pédagogiques particuliers

Pour s'inscrire au Stage I et au Séminaire de stage, l'étudiante doit avoir réussi 60 crédits du programme.

Pour s'inscrire au Stage II, l'étudiante doit avoir réussi 75 crédits du programme dont 12 crédits de stage.

L'abandon sans mention d'échec du Stage I entraîne automatiquement l'abandon sans mention d'échec du Séminaire de stage.

L'échec au Stage I entraîne automatiquement l'échec au Séminaire de stage.

PROCÉDURE EN CAS D'ÉCHEC

Pour pouvoir reprendre le cours Initiation à l'intervention sociale ainsi que les cours Stage I et Stage II, suite à un échec dans l'un de ces cours, l'étudiante doit obtenir l'autorisation d'un comité spécial. Le comité spécial est composé des personnes suivantes: 1- de la directrice du module concerné; 2- de la responsable de la formation pratique (s'il y a lieu et si elle est différente de la directrice du module); 3- de la professeure de stage impliquée (ou d'une autre professeure enseignant au programme dans le cas où cette dernière serait aussi la professeure responsable de la formation pratique); 4- de deux étudiantes ayant déjà vécu les expériences de stages et nommées par l'Association étudiante du module; 5- d'une professeure oeuvrant dans un domaine connexe et nommée par le conseil de module OU d'une représentante du milieu (scolaire ou autre) nommée par le conseil de module.

La direction du module convoque le comité dans un délai n'excédant pas 30 jours après que l'échec ait été connu officiellement de l'étudiante (relevé de notes produit par le bureau du registraire) et en avise l'étudiante.

L'étudiante qui en fait la demande a le droit d'être entendue par ledit comité et peut être accompagnée par une personne de son choix.

Le comité tient compte de toutes les données qui lui sont fournies et la décision qu'il prend - de permettre la reprise du stage ou d'exclure l'étudiante - doit faire l'objet d'un consensus.

RÈGLEMENT RELATIF AU PLACEMENT EN STAGE

Lorsque la direction modulaire est informée par l'un des acteurs de l'encadrement des étudiants de situations vécues pouvant compromettre le placement en stage d'une étudiante, elle convoque les personnes concernées, soit la responsable de la formation pratique et l'agente de stage pour statuer avec elles sur l'orientation académique à prendre. Les difficultés présentées par l'étudiante et susceptibles de faire l'objet d'une révision de la procédure de placement en stage peuvent être de nature comportementale ou académique. Si les trois personnes sont unanimes quant à l'inaptitude de l'étudiante à poursuivre sa formation, la direction modulaire en avise l'étudiante par écrit en précisant les motifs de la décision et, le cas échéant, lui stipulant des recommandations qui pourraient lui permettre de poursuivre sa formation.

L'étudiante peut contester la décision prise à son égard en justifiant ses motifs. Pour ce faire, elle doit faire parvenir une lettre à la direction modulaire qui devra alors convoquer le comité de formation pratique dans les trente jours pour évaluer la situation et rendre une décision. L'étudiante qui en fait la demande a le droit d'être entendue par ledit comité accompagnée par une personne de son choix.

La décision d'être placé ou non en stage doit faire l'objet d'un consensus au sein du comité de formation pratique. S'il n'y a pas consensus, l'agente de stage doit placer l'étudiante en stage. Dans le cas où le consensus est obtenu, le comité peut faire trois grands types de recommandations.

A) De placer cette étudiante en stage et de formuler, s'il y a lieu, des conditions de stage qu'il considère appropriées dans les circonstances.

B) Impossibilité de placer cet étudiante en stage, dans un milieu de pratique, dans le cadre du Baccalauréat en travail social de l'UQAC. Cette décision entraîne l'exclusion définitive de l'étudiante du programme. Le Comité de formation pratique recommande au Conseil de module d'intervention sociale l'exclusion de l'étudiante du programme. Le conseil de module en saisit la Commission des études qui fait une recommandation au Conseil d'administration, lequel prend la décision finale.

C) Suspension temporaire de l'étudiante du programme, avec possibilité d'être placée en stage l'année suivante moyennant le respect de certaines conditions liées à l'évaluation de la situation de l'étudiante. Ces conditions sont fixées par un comité restreint, formé du directeur de module, du professeur responsable de la formation pratique et de l'agente de stage. Pour avoir accès à un stage, l'étudiante devra rencontrer le comité restreint lors du trimestre d'hiver précédant le début des stages et devra faire la démonstration que sa situation s'est suffisamment améliorée pour lui permettre d'accéder à un stage. Suite à cette rencontre, le comité restreint pourra par une décision consensuelle :

- recommander au conseil de module d'offrir un stage à l'étudiante et formuler, s'il y a lieu, des conditions de stage qu'il considère appropriées dans les circonstances ;

- recommander l'exclusion définitive de l'étudiante du programme au Conseil de module d'intervention sociale.

Le conseil de module en saisit la Commission des Études qui fait une recommandation au Conseil d'administration, lequel prend la décision finale.

Contingemment et critères de sélection pour 2004-2005

NOMBRE D'ÉTUDIANTS ADMIS: 55

75 % sur base DEC;

5 % sur base adulte (vingt et un ans avec connaissances et expérience);

20 % sur la base études universitaires (minimum de trente crédits complétés).

N.B.: Les places non comblées à partir d'une base d'admission peuvent être transférées sur une autre base d'admission. La base la plus susceptible de favoriser l'admission d'un candidat au programme sera considérée. Il n'y a pas d'admission à ce programme au trimestre d'hiver. Le régime des études de ce programme est généralement à temps complet. Seule les demandes d'admission reçues avant le 1er mars seront considérées.

CRITÈRES DE SÉLECTION

A) Base DEC

Cote de rendement au collégial (100 points);

entrevue au besoin;

deux rapports confidentiels* de recommandation (secteur de l'éducation ou organisme reconnu).

Nonobstant la cote de rendement, le contenu des rapports confidentiels ainsi que l'entrevue pourraient entraîner un refus d'admission.

B) Base ADULTE

Étude du dossier scolaire et de l'expérience pertinente attestée (100 points);

À cette fin, le candidat devra faire parvenir un dossier (portflilio) incluant les éléments suivants:
les relevés de notes officiels des études antérieures;
un curriculum vitae faisant état des expériences de travail connexes au domaine d'étude et accompagné de toutes les attestations pertinentes;
entrevue au besoin;
deux rapports confidentiels* de recommandation (secteur de l'éducation ou organisme reconnu).

Nonobstant la cote de rendement, le contenu des rapports confidentiels ainsi que l'entrevue pourraient entraîner un refus d'admission.

C) Base ÉTUDES UNIVERSITAIRES (minimum de quinze crédits complétés)

Moyenne cumulative (100 points);
entrevue au besoin;
deux rapports confidentiels* de recommandation (secteur de l'éducation ou organisme reconnu).

Nonobstant la cote de rendement, le contenu des rapports confidentiels ainsi que l'entrevue pourraient entraîner un refus d'admission.

En cas d'égalité entre deux candidats ayant la même moyenne cumulative, celui qui présente une preuve d'expérience connexe sera avantagé.

*Les rapports confidentiels sont disponibles à l'adresse suivante:
www.uqac.ca/registraire/formulaires/rapports-confidentiels. ainsi qu'au Module d'intervention sociale, au Bureau du registraire et au Service de l'information universitaire de l'UQAC.

Structure du programme

Ce programme comprend quatre-vingt-dix crédits (*):

- 23 cours obligatoires (quatre-vingt-sept crédits)
- 1 cours optionnel (trois crédits)

Plan de formation

Cours obligatoires

- les vingt-trois cours suivants (quatre-vingt-sept crédits)

4ASC101	Analyse des mouvements sociaux et intervention collective en travail social (4SOL111)
4ASC108	Intervention auprès des groupes communautaires et de groupes de femmes (4ASC101)
4GSO105	Politique sociale
4PLU200	Introduction à la recherche et aux méthodes de travail en sciences humaines
4PLU540	Québec d'aujourd'hui
4PPL202	Méthodes de recherche en sciences humaines (4PLU200)
4SHU106	Comportement humain et contexte social
4SOL111	Concepts et fondements de la sociologie
4SVS101	Intervention en contexte difficile en travail social
4SVS102	Méthodologie de l'intervention en travail social
4SVS103	Introduction au travail social
4SVS104	Initiation à l'intervention sociale
4SVS105	Intervention auprès des groupes en travail social (4SVS102)
4SVS107	Déviance sociale
4SVS108	Intervention auprès des individus en travail social (4SVS102)
4SVS109	Intervention auprès des familles en travail social (4SVS108)
4SVS113	Stage I (4SVS104)
4SVS115	Stage II (4SVS113)
4SVS120	Séminaire de stage (4SVS104)
4TRS131	Femmes, vie privée et rapport de sexes
4TRS304	Mobilisation et action collective en travail social (4SVS102)
4TRS712	Intervention interculturelle en travail social
5ETH124	Enjeux éthiques de la pratique professionnelle

Cours optionnels

- un cours parmi les suivants (trois crédits)

4SOL110	Sociologie des problèmes sociaux
4SVS100	Pratiques d'intégration sociale et professionnelle
4TRS130	Jeunes et mutations sociales

Ou un cours parmi la banque de cours de l'UQAC, dans un champ d'études complémentaires, avec l'accord du responsable de programme.

(*) Les cours entre parenthèses sont des préalables.

DESCRIPTION DES COURS

4ASC101 Analyse des mouvements sociaux et intervention collective en travail social

Introduire aux courants théoriques européens et américains sur les mouvements sociaux et les mobilisations collectives. Initier à l'analyse de plusieurs mouvements sociaux ainsi que de mobilisations collectives afin d'en dégager les implications sur les pratiques d'intervention sociale. Familiariser avec les nouvelles technologies (courriel, internet, clavardage). Amorcer une réflexion sur l'impact des nouvelles techniques sur les processus de mobilisations.

Notions théoriques qui permettent de comprendre les débats en analyse des mouvements sociaux. Grands courants théoriques de l'analyse des mouvements sociaux. Étude de quelques mouvements sociaux en fonction d'une grille d'analyse. Implications de ces notions sur la pratique d'intervention collective auprès des groupes mobilisés et des mouvements sociaux. Utilisation des technologies par les acteurs collectifs pour la mobilisation.

Préalable(s): 4SOL111

4ASC108 Intervention auprès des groupes communautaires et de groupes de femmes

Continuer la réflexion sur le mouvement communautaire et le mouvement des femmes par le biais des enjeux sociaux actuels. Développer un savoir-faire nécessaire à la réalisation d'une demande d'intervention auprès des organismes communautaires et des groupes de femmes.

L'intervenant et les milieux communautaires, populaires et féministes. Pratiques d'intervention, rôles demandés, éthique personnelle. Projet collectif: visée, mission, objectifs, principes d'action, structure, politiques internes et plan d'action. Enjeux: la non-mixité dans les groupes de femmes, la démocratie et la citoyenneté. Économie sociale. Financement.

Préalable(s): 4ASC101

4GSO105 Politique sociale

Familiariser avec le concept de politique sociale. Permettre l'étude et l'analyse de l'émergence des politiques sociales et ses liens avec le développement de la société régionale et québécoise.

Analyse des conceptions politiques et sociologiques qui sous-tendent les systèmes de sécurité sociale au Québec. Politiques sociales et législations actuelles et leurs impacts sur les populations visées par ces politiques. Perspectives nouvelles relatives aux politiques sociales.

4PLU200 Introduction à la recherche et aux méthodes de travail en sciences humaines

Sensibiliser à l'éthique de la recherche en sciences humaines et réfléchir à sur la validité des diverses méthodes pour l'étude des phénomènes humains. Développer l'aptitude à la rigueur intellectuelle, à la précision, à l'enchaînement correct des faits, des hypothèses, des idées constituant une argumentation.

Principes éthiques dans la conduite de la recherche. Préparation d'un plan de travail pour la recherche en sciences humaines: calendrier et étapes. Théories de la mesure, théories, modèles, hypothèses et variables, recherches en laboratoire et sur le terrain (recherche quantitative et qualitative), modèles expérimentaux et quasi-expérimentaux de recherche. Sources d'information documentaire. Apport de l'informatique à la recherche et à la mesure en sciences humaines. Interprétation d'une recherche. Présentation des résultats de la recherche en sciences humaines: rapports, articles, communications, exposés.

4PLU540 Québec d'aujourd'hui

Situer le Québec dans son contexte continental nord-américain anglophone et mondial. Fournir les outils d'analyse permettant de poser un regard critique sur la société québécoise contemporaine à partir des différents secteurs qui la composent (économique, social, politique et culturel).

Évolution du Québec dans un contexte de changements mondiaux : cristallisation des problèmes économiques, déséquilibre entre les trois secteurs d'activité, chômage chronique, inflation, mondialisation de l'économie, des échanges et des marchés, désintégration des régions, etc. Impacts de ces changements sur le développement de la société québécoise. Étude et regard critiques des transformations sociales, culturelles, économiques et politiques survenues au Québec depuis les débuts de la révolution tranquille (1960).

4PPL202 Méthodes de recherche en sciences humaines

Habiliter à utiliser des outils de recherche applicables dans sa pratique professionnelle et à en saisir la démarche scientifique correspondante.

Description des instruments de la recherche qualitative et quantitative, les fondements sous-jacents, les règlements et leurs finalités. Application sous le mode de laboratoire de recherche à partir de certaines problématiques relevées dans le cadre d'une pratique professionnelle. Description et utilisation de la démarche scientifique: problématique, cadre théorique, méthodologie, présentation, analyse et interprétation du matériau, conclusion. Utilisation de nouveaux outils technologiques.

Préalable(s): 4PLU200

4SHU106 Comportement humain et contexte social

Introduire à divers modèles de développement de la personne, aux notions d'étapes de croissance et à l'influence des conditions économiques, physiologiques et socioculturelles sur les processus décisionnels et les comportements de la personne.

Introduction à différentes théories du développement de la personne. Analyse de leur implication. Notions d'étapes de croissance et application aux stades de l'enfance jusqu'à l'âge adulte. Influence des conditions matérielles (santé, revenus, logement, occupation) sur ce développement. Connaissance des troubles d'adaptation chez la personne en développement. Appropriation de grilles d'analyse des processus développementaux (processus de deuil, exclusion sociale, etc.).

4SOL110 Sociologie des problèmes sociaux

Initier à l'analyse des problèmes sociaux en termes sociologiques. Amener à reconnaître les dimensions sociologiques des problèmes sociaux et de les situer par rapport aux autres aspects de ces problèmes. Habiliter à produire un discours cohérent sur les aspects sociologiques de certaines problématiques spécifiques du travail social. Traduire en pistes d'intervention les connaissances acquises dans le cours.

Aspects théoriques, traditions de recherche relatives à l'étude sociologique des problèmes sociaux. Quelques problématiques contemporaines: la maladie mentale, la pauvreté, l'itinérance, la marginalité, l'isolement, l'exclusion, la déviance, la délinquance, la criminalité, la violence, la toxicomanie, etc.

4SOL111 Concepts et fondements de la sociologie

Initier au mode de pensée sociologique comme projet de compréhension des divers systèmes sociaux, et en particulier des sociétés contemporaines.

Mise en relief du caractère multidimensionnel de l'objet sociologique: individu, groupe, société, action sociale, changement, révolution, économie, politique, culture, interprétations subjectives et régularités objectives. Étude du contexte d'émergence des principales écoles de pensée sociale et examiner leur apport à l'analyse des sociétés. Observation et interprétation de situations sociales concrètes.

4SVS100 Pratiques d'intégration sociale et professionnelle

Amener à saisir les différentes pratiques d'intégration sociale et professionnelles ainsi que les inspirations théoriques qui les sous-tendent. Habilitier dans l'application de certains modèles courants en contexte d'intervention.

Définitions conceptuelles des populations et des champs d'intervention. Connaissance des programmes s'inspirant des différentes disciplines. Expérimentation de ces programmes en laboratoire et observations sur le terrain des expériences en cours dans le milieu régional.

4SVS101 Intervention en contexte difficile en travail social

Permettre d'appréhender les enjeux et le contexte d'intervention en situation difficile (conflit, crise, contexte d'autorité...). Habilitier à intervenir dans ces divers contextes.

Définition de concepts (crise, contexte d'autorité, résilience...). Appréhension des enjeux sous-jacents à ces contextes d'intervention, connaissances et appropriation d'habiletés et de pratiques répondant à ces lieux d'intervention que ce soit en contexte institutionnel ou communautaire.

4SVS102 Méthodologie de l'intervention en travail social

Analyser le processus d'intervention auprès des individus, des petits groupes et des collectivités en travail social. Cette analyse porte sur la logique interne sous-jacente à l'évolution des étapes du processus d'intervention: exploration, analyse et évaluation de la situation-problème, plan et intervention.

Interprétation et critique de diverses définitions du travail social. Grands paradigmes qui structurent la pratique du travail social. Concepts généraux relatifs à la méthodologie de l'intervention en travail social (individu, groupe et collectivités).

4SVS103 Introduction au travail social

Situer le développement des pratiques en travail social dans le contexte québécois depuis le début du siècle. Introduire aux grands enjeux et débats passés et actuels de la profession du travail social. Amener à distinguer la spécificité du travail social au regard des autres disciplines d'intervention dans un contexte de travail en équipe multidisciplinaire.

Analyse de l'impact des diverses transformations de l'offre des services sociaux par les pratiques sociales depuis le début du siècle, rôle de l'Église, de l'état, communautarisation et privatisation des services afin d'en dégager les enjeux et débats qui traversent la profession. Analyse de la réalité contradictoire du travail social vu comme le reflet des rapports sociaux existants. Étude des implications de ces contradictions pour la formation en travail social. Nouvelles technologies utilisées dans le domaine du travail social (logiciels, systèmes experts, etc.)

4SVS104 Initiation à l'intervention sociale

Fournir aux étudiantes de première année au Baccalauréat en travail social l'occasion de faire une expérience pratique des problématiques sociales en milieu communautaire pour leur permettre de développer le sens et les techniques d'observation dans un milieu de pratique sociale, de développer leurs capacités de réflexion et d'analyse en rapport avec les observations et leurs activités de bénévolat et de vérifier leur intérêt et leur motivation à la pratique du travail social.

Mise en pratique des techniques d'observation en milieu communautaire. Initiation aux réalités des problématiques sociales et aux possibilités d'intervention sociale, comme les organismes les pratiquent. Réalisation d'activités de bénévolat pour un minimum de six heures par semaine. Participation à des rencontres de groupe. Entente entre l'organisme et l'étudiante et contrat pédagogique comprenant les items suivants: coordonnées de l'organisme, activités réalisées, horaire des activités de bénévolat, type de support offert par l'organisme et par l'université. Les rencontres de groupe sont l'occasion de faire de l'analyse à partir des observations et de questionner ses intérêts pour la pratique de travail social.

4SVS105 Intervention auprès des groupes en travail social

Familiariser avec différents modèles d'intervention, méthodes et techniques visant à faciliter dans un groupe la prise de conscience collective d'une problématique, la recherche de solutions appropriées, la prise de décision et la prise en charge effective.

Laboratoire d'expérimentation des différentes phases de l'intervention telles qu'appliquées dans les différentes formes de pratiques (groupe de travail, de conscientisation, assemblées délibérantes, de socialisation, de croissance, d'entraide, etc.).

Préalable(s): 4SVS102

4SVS107 Déviance sociale

Familiariser avec les principaux champs de définition des phénomènes de déviance et des modèles qui en découlent. Amener à questionner de manière critique l'intervention en regard des phénomènes de déviance.

Notions de déviance et autres concepts connexes. Historique de ces notions et leur utilisation sociale. Phénomène de l'institutionnalisation de la déviance, la fonction sociale du professionnalisme en regard du contrôle de la déviance. Analyse de quelques types de déviance vus comme des phénomènes tant sociaux qu'individuels interreliés: la protestation, la violence, la délinquance, la marginalisation de groupes, l'alcoolisme, le suicide, etc.

4SVS108 Intervention auprès des individus en travail social

Habiliter à réaliser une démarche planifiée d'intervention auprès des individus dans des contextes qui relèvent du travail social. Faire acquérir des connaissances théoriques et méthodologiques et développer des habiletés pratiques liées aux phases de l'intervention.

Laboratoire d'expérimentation des différentes phases de l'intervention en travail social telles qu'appliquées dans la pratique auprès des individus. Étude critique du rapport politique et idéologique qui lie l'intervenant à l'usager dans la pratique du travail social. Analyse de ce rapport tant au niveau des objectifs (exemple: la défense des droits) et du déroulement de l'intervention (exemple: le contrat), que des attitudes et des habiletés fondamentales à développer chez l'intervenant.

Préalable(s): 4SVS102

4SVS109 Intervention auprès des familles en travail social

Habiliter à réaliser une démarche planifiée d'intervention avec les familles dans des contextes qui relèvent du travail social. Faire acquérir des connaissances théoriques et méthodologiques et développer des habiletés pratiques liées aux phases de l'intervention.

Laboratoire d'expérimentation des différentes phases de l'intervention en travail social telles qu'appliquées dans la pratique avec les familles. Lecture critique du rapport politique et idéologique qui lie l'intervenant à la famille. Cette lecture tiendra compte de la façon particulière dont les familles sont confrontées à des situations de problèmes reliées à leur conditions matérielles d'existence.

Préalable(s): 4SVS108

4SVS113 Stage I (12.0 cr.)

Développer des connaissances, habiletés et attitudes requises pour intervenir en travail social dans les trois méthodes: intervention individuelle, intervention de groupe et intervention collective.

Activité pédagogique structurée et supervisée d'une durée de soixante (60) jours, à raison de quatre (4) jours par semaine, réalisée dans un milieu de pratique. L'étudiant doit réaliser des activités selon les trois méthodes d'intervention (individu, groupe et collectivité).

Préalable(s): 4SVS104

4SVS115 Stage II (12.0 cr.)

Développer l'autonomie de l'étudiant dans l'élaboration et dans l'exécution d'un plan d'intervention; vérifier, de façon systématique, les apprentissages méthodologiques amorcés dans le premier stage; développer ses capacités d'analyse et d'évaluation; systématiser ses connaissances en fonction des principes qui sous-tendent une action.

Activité pédagogique structurée et supervisée d'une durée de soixante (60) jours à raison de quatre (4) jours par semaine. L'étudiant doit réaliser des activités selon les trois méthodes (intervention individuelle, intervention de groupe et intervention collective) dans le même milieu de pratique que pour le Stage I.

Préalable(s): 4SVS113

4SVS120 Séminaire de stage

Apprendre, par la circulation des idées et le climat de travail collectif, à identifier et partager les acquis et les difficultés de son expérience en stage pratique afin de faciliter son intégration. Développer son identité et sa compétence professionnelle par l'approfondissement et l'intégration des connaissances théoriques et pratiques en lien avec les stages. Approfondir les concepts et les référents théoriques ainsi que les modèles d'intervention se rapportant au travail social individuel et collectif.

Connaissance sur les différents milieux de stage. Retour sur les approches et les techniques utilisées dans le processus de résolution de problèmes à partir de situations concrètes vécues en stage. Retour sur les principaux modèles d'intervention individuelle et collective à partir de situations concrètes vécues en stage. Discussion et réflexion sur les problématiques rencontrées en stage et sur les modèles et les stratégies d'intervention utilisées. Réflexion sur les conditions de la pratique vécues en stage. Retour sur les modèles en travail social en rapport avec le code de déontologie de la profession: tenue de dossiers, accueil, confidentialité, gestion du temps. Activité concomitante au premier stage.

Préalable(s): 4SVS104

4TRS130 Jeunes et mutations sociales

Aider les étudiants à prendre conscience des réalités sociales que vivent les jeunes. Identifier les paradigmes d'intervention auprès des jeunes.

Actualisation des connaissances des étudiants relativement aux nouvelles réalités sociales et aux nouveaux enjeux qui confrontent les jeunes et les intervenants des domaines social, scolaire, communautaire et de la santé. Démystification de certaines réalités et de certains phénomènes impliquant les jeunes tel celui des «gangs». Évaluation critique avec les étudiants des explications populaires des phénomènes sociaux actuels et des valeurs qui sous-tendent ces jugements. Ouverture à des espaces de pratiques nouvelles auprès des jeunes.

4TRS131 Femmes, vie privée et rapport de sexes

Analyser l'évolution du rôle et la place occupée par les femmes dans l'univers privé.

Travail domestique, maternité et rapports amoureux. Conséquences de l'inégalité dans les rapports hommes-femmes tant sur le plan personnel que collectif : dépression, violence conjugale, dépendance, monoparentalité, pauvreté. Analyse de quelques modèles d'intervention traditionnels véhiculés par des experts et des nouvelles pratiques développées par le mouvement féministe.

4TRS304 Mobilisation et action collective en travail social

Laboratoire d'expérimentation des différentes phases de l'intervention en travail social telles qu'appliquées dans la pratique auprès des collectivités, par exemple: analyse du milieu et de la problématique, définition des objectifs, identification des cibles, mobilisation, développement d'alliances et de coalitions, choix de tactiques et mécanismes d'évaluation. Initiation pratique à l'utilisation des moyens de communication de masse (tracts, journaux, conférence de presse, bouche à oreille, audio-visuel, etc.).

Préalable(s): 4SVS102

4TRS712 Intervention interculturelle en travail social

Familiariser avec les principaux concepts de l'anthropologie sociale et culturelle et leur interface avec le travail social ; sensibiliser aux problèmes liés à l'intervention en contexte interethnique et interculturel ; identifier les principaux objectifs et les principales stratégies d'un processus d'intervention interculturelle ; développer des habiletés personnelles dans les rapports avec les personnes, les groupes et les communautés culturelles différentes.

Intervention auprès de personnes, de groupes et de communautés dont les systèmes de pensée et de sens diffèrent de ceux de l'intervenante; zones d'incompréhension et incidents critiques (là où l'incompréhension crée une tension entre l'intervenante et le client) ; principaux concepts de l'anthropologie sociale et culturelle permettant d'ajouter une perspective nouvelle à l'intervention sociale ; phases et étapes d'un processus d'intervention interculturelle ; fin de semaine intensive de laboratoire.

5ETH124 Enjeux éthiques de la pratique professionnelle

Analyser les questions éthiques soulevées dans l'exercice d'une profession. Habilitier à une réflexion éthique dans le contexte de sa pratique professionnelle.

Initiation aux concepts fondamentaux de l'éthique professionnelle: jugement professionnel, autonomie, responsabilité, leadership... Développement d'une réflexion critique face aux enjeux sociaux, collectifs et structurels de la société en vue d'une prise de décision éthique. Incidences de cette réflexion sur la vie d'un ou d'une professionnelle. Analyse critique de codes de déontologie en relation avec une ou des professions données.

* * * * *